

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **78 (1960)**

Heft 163

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce • Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint täglich, ausgenommen an Sonn- und Feiertagen — Paraît tous les jours, le dimanche et les jours de fête exceptés

Nr. 163 Bern, Freitag 15. Juli 1960

78. Jahrgang — 78^e année

Bern, vendredi 15 juillet 1960 N° 163

Redaktion und Administration: Effingerstrasse 5 in Bern. — Telefon Nummer (081) 21680
 Im Inland kann nur durch die Post abonniert werden. Abonnementspreise: Schweiz: jährlich Fr. 27.50, halbjährlich Fr. 15.50, vierteljährlich Fr. 8.—, zwei Monate Fr. 6.50, ein Monat Fr. 3.50;
 Ausland: jährlich Fr. 40.— — Preis der Einzelnummer 25 Rp. (plus Porto). — Annoncen-Regie: Publicitas AG. — Insertionspreis: 22 Rp. die einspaltige Millimeterzeile oder deren Raum; Ausland 30 Rp. — Jahresabonnementspreis für die Monatschrift „Die Volkswirtschaft“: Fr. 10.50.

Rédaction et administration: Effingerstrasse 5 à Berne. — Téléphone numéro (081) 21680
 En Suisse, les abonnements ne peuvent être pris qu'à la poste. Prix d'abonnement: Suisse: un an 27 fr. 50; un semestre 15 fr. 50; un trimestre 8.— fr.; deux mois 6.50 fr.; un mois 3.50 fr.; étranger: fr. 40.— par an — Prix du numéro 25 ct. (port en sus). — Régie des annonces: Publicitas SA. — Tarif d'insertion: 22 ct. la ligne de colonne d'un mm ou son équivalent; étranger: 30 ct. — Prix d'abonnement annuel à la revue mensuelle „Le Vie économique“: 10 fr. 50.

Inhalt — Sommaire — Sommario

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.
 Fabrik- und Handelsmarken. Marques de fabrique et de commerce. Marche di fabbrica e di commercio. 181071-181096.
 Kraftloserklärung einer Ausweiskarte für Handelsreisende.

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

France et Algérie: Libération des importations.
 Verzeichnis der Handelsreisenden (Mitteilung). — Liste des voyageurs de commerce (communiqué).
 Staaten von Malaya: Liberalisierung der Einfuhr. — Fédération de Malaisie: Libération des importations.

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio

Kantone/Cantons/Cantoni:

Bern, Luzern, Zug, Fribourg, Solothurn, Basel-Stadt, Basel-Landschaft, Schaffhausen, Appenzel I.-Rh., St. Gallen, Graubünden, Aargau, Thurgau, Ticino, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève.

Bern - Berne - Berna

Bureau Belp (Bezirk Seftigen)

11. Juli 1960.

Dreschengenossenschaft Gurzelen, in Gurzelen (SHAB. Nr. 90 vom 18. April 1952, Seite 1006). Die Unterschrift von Fritz Kräuchi ist erloschen. Als neuer Vizepräsident wurde gewählt: Otto von Niederhäusern, von Rütli bei Riggisberg, in Gurzelen, Mühlematt. Der Präsident oder der Vizepräsident zeichnet kollektiv mit dem Sekretär zu zweien.

11. Juli 1960. Ofenbau, Wand- und Bodenbeläge.

Osw. Dällenbach, in Belp. Inhaber der Firma ist Oswald Dällenbach, von Signau, in Belp. Ofenbau, Wand- und Bodenplattenbeläge. Viehweide.

11. Juli 1960. Schlosserei, Ofenbau.

Arthur Hänni, in Gelterfingen, mechanische Schlosserei und Ofenfabrik (SHAB. Nr. 148 vom 29. Juni 1926, Seite 1186). Nachdem das Geschäft nicht mehr besteht, wird die Firma gelöst.

Bureau Bern

11. Juli 1960.

Käsergenossenschaft Borisried, in Borisried, Gemeinde Oberbalm (SHAB. Nr. 74 vom 30. März 1954, Seite 810). Die Unterschrift des Sekretärs Karl Hunziker ist erloschen. Als neuer Sekretär wurde der bisherige Beisitzer Fritz Ulrich, von Rüschegg, in Unterflüh, Gemeinde Oberbalm, gewählt. Präsident, Vizepräsident/Kassier und Sekretär führen Kollektivunterschrift zu zweien.

11. Juli 1960.

Stahlton-Werk Bern A.G., in Bern (SHAB. Nr. 118 vom 26. Mai 1959, Seite 1487). Als Vizepräsident mit Einzelunterschrift wurde neu in den Verwaltungsrat gewählt: Carletto Mumenthaler, von Murgenthal, in Zürich.

11. Juli 1960.

Aktiengesellschaft Chocolat Tobler (Société anonyme Chocolat Tobler) (Società anonima Chocolat Tobler) (Chocolat Tobler Limited), in Bern (SHAB. Nr. 102 vom 3. Mai 1960, Seite 1345). Ernst Rufer, von Urtenen, in Bern, wurde zum Prokuristen ernannt; er zeichnet kollektiv mit einem der übrigen Berechtigten. Die Unterschrift von Walter Gugger, Vizedirektor, und die Procura von Rolf Adolf Balzli sind erloschen. Der Prokurist Max Baumann wohnt nun in Zollikofen.

Bureau Burgdorf

9. Juni 1960.

Kantonallbank von Bern, Filiale Burgdorf, in Burgdorf (SHAB. Nr. 29 vom 5. Februar 1960, Seite 413). Frédéric Terrier, Subdirektor der Zentralführung, wohnt nun in Bern.

Bureau de Courtelary

9 juillet 1960. Pierres fines, etc.

Weber & Cie, à St.-Imier, fabrication de pierres fines et emboutissages, fabrication de chaton combiné, empierrage, fabrication d'électro-aimants et d'appareils de commande électronique, société en commandite (FOSC. du 10 janvier 1958, N° 4, page 78). La maison renonce au genre d'affaires suivant: empierrage, fabrication d'électro-aimants et d'appareils de commande électronique.

Bureau Nidau

9. Juli 1960. Uhrenschalen.

Heuer & Rumo, in Brugg, Terminage von Uhrenschalen (SHAB. Nr. 278 vom 27. November 1958, Seite 3163). Diese Gesellschaft hat sich infolge Ausscheidens des Gesellschafters Hans Heuer aufgelöst. Das Geschäft wird vom Gesellschafter Hermann Rumo, von Giffers, in Brugg, als Einzelkaufmann im Sinne von Art. 579 OR fortgesetzt. Die Firma lautet Hermann Rumo. Terminage von Uhrenschalen.

11. Juli 1960. Weinbau.

Walter Andrey & Sohn, in Ligerz, Weinbau (SHAB. Nr. 201 vom 31. August 1959, Seite 2419). Diese Gesellschaft hat sich infolge Ausscheidens des Gesellschafters Walter Andrey, von und in Ligerz, aufgelöst. Das Ge-

schäft wird von Robert Andrey, von und in Ligerz, als Einzelkaufmann im Sinne von Art. 579 OR fortgesetzt. Die Firma lautet Robert Andrey-Liniger. Weinbau. Hauptstrasse 73.

Luzern - Lucerne - Lucerna

7. Juli 1960.

LEAG Aktiengesellschaft für luzernisches Erdöl, in Luzern. Diese durch öffentliche Urkunde und Statuten vom 23. Juni 1960 gegründete Aktiengesellschaft bezweckt die Aufsuchung und Gewinnung von Erdöl, Erdgas und andern bituminösen Stoffen im Kanton Luzern; die Verarbeitung und den Vertrieb dieser Stoffe und ihrer Derivate; die Uebernahme und Verwaltung von Beteiligungen an Gesellschaften und Unternehmungen, die gleiche oder ähnliche Ziele verfolgen; den Erwerb von Liegenschaften und die Besorgung aller anderen Geschäfte, die den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar fördern. Das voll einbezahlte Grundkapital beträgt Fr. 100 000, eingeteilt in 1000 Namenaktien zu Fr. 100. Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief. Bis und solange lediglich ein «Schürfschein» zugunsten der Gesellschaft erteilt ist, besteht der Verwaltungsrat aus höchstens 10 Mitgliedern, von denen der Kanton Luzern im Sinne von Art. 762 OR den Präsidenten und 1 weiteres Mitglied bestellt. Wird der Gesellschaft für ein fündiges Vorkommen die Ausbeutungskonzession erteilt, besteht der Verwaltungsrat aus mindestens 10 Mitgliedern, und es hat der Konzessionserteiler (Kanton Luzern) nach Art. 762 OR das Recht auf Bestellung eines Drittels der Mitglieder, worunter des Präsidenten. Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen: Präsident ist Dr. Werner Bühlmann, von Hildisrieden, in Kastanienbaum, Gemeinde Horw; Mitglieder sind: Ing. agr. Adolf Käch, von Nebikon und Luzern, in Luzern (die beiden genannten als Vertreter des Kantons Luzern); Dr. Leo Fromer, von Basel, in Binningen; Dr. Walter Dubach, von und in Luzern; Dr. Ernst Eugster, von Speicher, in Bad-Ragaz; Anton Hans Meyer, von Grosswangen, in Zürich; Prof. Dr. Werner Niederer, von Zürich und Walzenhausen, in Zürich; Dr. Viktor Stäheli, von St. Gallen, in Zürich; Theodor Telle, von Deutschland, in Hannover, und Dr. Eduard Zihlmann, von und in Luzern. Adolf Käch führt Einzelunterschrift. Adresse der Gesellschaft: Kapellplatz 2, bei Dr. Kaspar Meier.

Zug - Zoug - Zugo

9. Juli 1960. Beteiligungen usw.

Sehiek A.G., in Zug, Beteiligung an industriellen und kommerziellen Unternehmungen usw. (SHAB. Nr. 96 vom 26. April 1960, Seite 1266). Das Aktienkapital von Fr. 2 100 000 ist jetzt mit Fr. 840 000 einbezahlt.

9. Juli 1960. Thermoplastische Boden- und Wandbeläge usw.

Marley Tile A.G., in Zug, Kauf, Verkauf und Verwertung von Patenten usw. (SHAB. Nr. 53 vom 4. März 1960, Seite 751). Gemäss öffentlicher Urkunde über die ausserordentliche Generalversammlung vom 7. Juli 1960 wurde das Aktienkapital von Fr. 3 500 000 auf Fr. 7 000 000 erhöht durch Ausgabe von 3500 Namenaktien zu Fr. 1000. Die Statuten wurden entsprechend revidiert. Das voll liberierte Aktienkapital beträgt nun Fr. 7 000 000 und ist eingeteilt in 7000 Namenaktien zu Fr. 1000. Gemäss Sacheinlagevertrag vom 7. Juli 1960 übernimmt die Gesellschaft von der «The Marley Floor Tile Company Ltd., London Road, Riverhead, Sevenoaks (England), sämtliche ihr gehörende Fabrikationsmethoden, technische Kenntnisse und Rezepte für die Herstellung von thermoplastischen Boden- und Wandbelägen und dazu gehörenden plastischen Produkten und geformten und extrudierten plastischen Produkten jeder Art und andern hierzu gehörenden plastischen Produkten mit Ausnahme der Produkte, die unter einer von der «Clonay Corporation», Cincinnati (Ohio, USA), der «The Marley Tile (Holding) Company Ltd.» erteilten Lizenz hergestellt werden, zum Preise von Fr. 3 400 000. Die Sacheinlegerin erhält dafür 3400 voll liberierte Namenaktien zu Fr. 1000. Die Gesellschaft ist berechtigt, die ihr verkauften Fabrikationsmethoden usw. für Bodenbeläge entweder an natürliche oder an juristische Personen oder Gesellschaften in sämtlichen Ländern der Welt, mit Ausnahme des Vereinigten Königreiches von England und Nordirland, der Sowjet-Union, Finnland, Westdeutschland und Süd-Afrika, zu verkaufen oder Lizenzen zu erteilen, während sie die Fabrikationsmethoden usw. für plastische Produkte an natürliche oder juristische Personen in sämtlichen Ländern der Welt, mit Ausnahme des Vereinigten Königreiches von England und Nordirland, der Sowjet-Union und Finnland, zu verkaufen oder Lizenzen in diesen Ländern zu erteilen berechtigt ist. Die übrigen gleichzeitig vorgenommenen Statutenänderungen betreffen die publikationspflichtigen Tatsachen nicht.

11. Juli 1960. Maschinen usw.

Bowl-Mor International AG, in Zug, Handel mit Maschinen und Ausrüstungen aller Art usw. (SHAB. Nr. 55 vom 7. März 1960, Seite 776). Das Aktienkapital von Fr. 150 000 ist jetzt voll einbezahlt.

11. Juli 1960. Beteiligungen.

Rex-Chabelco AG, in Zug, Beteiligung an industriellen und Handelsunternehmungen usw. (SHAB. Nr. 101 vom 2. Mai 1960, Seite 1336). Neu in den Verwaltungsrat wurden gewählt: Frederic G. Syburg, amerikanischer Staatsangehöriger, in Hartland (Wisconsin, USA), Präsident, und Albert Rusterholz, von Wädenswil, in Zug. Der Präsident führt Einzelunterschrift. Die übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates zeichnen zu zweien. Die Einzelunterschrift von Dr. Eric Homburger ist erloschen. Er ist nun Sekretär des Verwaltungsrates und zeichnet kollektiv.

Freiburg - Fribourg - Friburgo
Bureau Tafers (Bezirk Sense)

9. Juli 1960.

Immobilien-Aktiengesellschaft Stockacker, in Schmitzen (SHAB. Nr. 91 vom 20. April 1960, Seite 1204). In der Generalversammlung vom 9. Juni 1960 wurde das Aktienkapital von Fr. 70 000 auf Fr. 130 000 erhöht durch Ausgabe von 60 Inhaberaktien zu Fr. 1000. Die Statuten wurden entsprechend revidiert. Das Aktienkapital beträgt nun Fr. 130 000, eingeteilt in 130 Inhaberaktien zu Fr. 1000. Es ist voll liberiert.

9. Juli 1960.

Obstbaugewerkschaft Düringen (Société d'arboriculture à Guin), in Düringen (SHAB. Nr. 104 vom 6. Mai 1954, Seite 1158). Die Unterschrift von Alois Baeriswil ist infolge Todes erloschen. Neuer Sekretär ist Albin Schwaller, von Luterbach, in Lustorf, Gemeinde Düringen, bisher Beisitzer. Er führt Kollektivunterschrift mit dem Präsidenten Pius Jungo.

Solothurn - Soleure - Soletta
Bureau Olten-Gösgen

8. Juli 1960. Heizungen, Lüftungen usw.

Menzel & Kienle, in Dulliken. Karl Menzel, von Zürich, in Dulliken, und Otto Kienle, von Kirchenthurnen, in Burgdorf, sind unter dieser Firma eine Kollektivgesellschaft eingegangen, die am 1. Juli 1960 begonnen hat. Einrichten von Heizungen, Lüftungen, Oelfeuerungen und Warmwasserbereitungen. Winkelacker 557.

11. Juli 1960. Filztuch.

Conrad Munzinger & Cie. A.G., in Olten, Filztuchfabrikation (SHAB. Nr. 249 vom 26. Oktober 1959, Seite 2933). Neu sind in den Verwaltungsrat gewählt worden: Dr. Gert Heusch, deutscher Staatsangehöriger, in Aachen (Deutschland), und Dr. Rudolf Stuber, von Lohn und Olten, in Olten. Sie führen die Unterschrift nicht.

Bureau Stadt Solothurn

11. Juli 1960. Hotel und Wirtschaft.

Arnold Pfäffli, in Solothurn, Hotel- und Wirtschaftsbetrieb, Hotel-Restaurant «Touring» (SHAB. Nr. 201 vom 30. August 1954, Seite 2218.) Diese Firma ist infolge Wegzugs erloschen.

Basel-Stadt - Bâle-Ville - Basilea-Città

Berichtigung.

Wohngenossenschaft Distelhof, in Riehen. Richtiger Wortlaut der im SHAB. Nr. 159 vom 11. Juli 1960, Seite 2050, publizierten Genossenschaft.

6. Juli 1960. Inkasso usw.

Thorn Leon Steel & Metal Agencies A.G., in Basel. Unter dieser Firma besteht auf Grund der Statuten vom 4. Juli 1960 eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt das Inkasso von Forderungen aller Art, vor allem aus dem Handel mit Stahl und Stahlprodukten, insbesondere der «Thorn Leon & Co. Ltd.», in London, die Verwaltung und den Erwerb von Vermögenswerten aller Art für eigene und fremde Rechnung, die Ausführung aller damit zusammenhängenden Geschäfte sowie die Beteiligung an Unternehmungen ähnlicher Art. Das Grundkapital beträgt Fr. 50 000, eingeteilt in 50 voll einbezahlte Aktien zu Fr. 1000. Die Bekanntmachungen erfolgen im «Schweizerischen Handelsamtsblatt». Dem Verwaltungsrat aus 1 bis 3 Mitgliedern gehört an: Dr. Aimée Ruggiero-Maire, von Laufen-Uhwiesen, in Basel. Sie führt Einzelunterschrift. Domizil: Freie Strasse 111 (bei Dr. A. Ruggiero).

6. Juli 1960. Verwaltung einer Liegenschaft.

Gesellschaft zum Bree, in Basel, Verein, Verwaltung einer Liegenschaft usw. (SHAB. Nr. 263 vom 9. November 1951, Seite 2791). Die Unterschriften von Dr. Tobias Christ, Prof. Dr. August Simonius, Prof. Dr. Wilhelm Vischer, Dr. Felix Burkhardt, Dr. Ernst Hockenjos, Peter Sarasin und Dr. Hans Staehelin sind erloschen. Unterschrift zu zweien wurde erteilt an den Präsidenten Dr. Peter Packlam, den Kassier Dr. Felix Alfred Jenny und den Aktuar Dr. Hans Rudolf Hockenjos, alle von und in Basel. Neues Domizil: Realpstrasse 47 (beim Präsidenten).

6. Juli 1960. Holz, Kohlen.

B. Burkart-Friedlin, in Basel, Handel mit Holz und Kohlen (SHAB. Nr. 158 vom 11. Juli 1942, Seite 1599). Die Einzelfirma ist infolge Todes der Inhaberin erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Einzelfirma «M. Schär-Burkart», in Basel.

6. Juli 1960. Brennstoffe.

M. Schär-Burkart, in Basel. Inhaber dieser Einzelfirma ist Max Schär-Burkart, von Walterswil (Bern), in Basel. Die Firma hat Aktiven und Passiven der erloschenen Einzelfirma «B. Burkart-Friedlin», in Basel, übernommen. Handel mit festen und flüssigen Brennstoffen. Amerbachstrasse Nr. 20.

6. Juli 1960. Werkzeuge usw.

Kurt Thommen-Wagner, in Basel, Engros-Handel mit Werkzeugen usw. (SHAB. Nr. 119 vom 27. Mai 1959, Seite 1500). Die Einzelfirma wird nach Schluss des Konkursverfahrens von Amtes wegen gelöscht.

6. Juli 1960. Waren aller Art usw.

Weka Trading G.m.b.H., in Basel, Handel mit Waren aller Art usw. (SHAB. Nr. 268 vom 17. November 1959, Seite 3155). In der Gesellschafterversammlung vom 23. Juni 1960 wurden die Statuten geändert. Henri Kahn hat von seiner Stammeinlage von Fr. 18 000 Fr. 12 000 abgetreten an Leo Wernli, von Aarau, in Basel. Die Stammeinlage des Henri Kahn beträgt noch Fr. 6000. Zu einem weiteren Geschäftsführer wurde Leo Wernli ernannt. Er zeichnet zu zweien. Der bisherige Geschäftsführer Heinz Kahn zeichnet nun auch zu zweien.

Basel-Landschaft - Bâle-Campagne - Basilea-Campagna

Berichtigung.

Wohngenossenschaft «Pro Familia» Binningen, in Binningen. Richtiger Wortlaut der im SHAB. Nr. 159 vom 11. Juli 1960, Seite 2051, publizierten Genossenschaft.

Schaffhausen - Schaffhouse - Sciaffusa

11. Juli 1960. Versicherungen.

Georg Ruckstuhl lic. rer. pol., in Schaffhausen. Inhaber dieser Einzelfirma ist Georg Ruckstuhl, von Münchwil und Braunau (Thurgau), in Zürich. Generalagentur Schaffhausen des «Winterthur» Lebensversicherungsgesellschaft. Herrenacker 9.

Appenzell I.-Rh. - Appenzell Rh. int. - Appenzello int.

19. April 1960.

Beglinger, Gmür & Co., Holz- und Spielwarenfabrik Appenzell, in Appenzell. Alwin Beglinger, von Salez, in Tübach; Max Gmür, von Amden (St. Gallen), in St. Gallen, und Albert Neff, von und in Appenzell, sind unter dieser Firma eine Kollektivgesellschaft eingegangen, die am 1. April 1960 begonnen hat. Die Gesellschaft wird durch Alwin Beglinger und Max Gmür mit Einzelunterschrift vertreten. Herstellung und Verkauf von Holz- und Spielwaren.

St. Gallen - St-Gall - San Gallo

5. Juli 1960.

Immobilien AG. St. Gallen, in St. Gallen. Gemäss öffentlicher Urkunde und Statuten vom 4. Juli 1960 besteht unter dieser Firma eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt: An- und Verkauf sowie Verwaltung von Liegenschaften und deren Belehnung; Erstellung von Bauten aller Art; Beteiligung an Unternehmungen im In- und Ausland sowie Vornahme von Finanz- und Handelsgeschäften aller Art, soweit diese mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen. Das voll liberierte Grundkapital beträgt Fr. 400 000, eingeteilt in 400 Aktien zu Fr. 1000. Die Gesellschaft erwirbt gemäss öffentlich beurkundetem Kaufvertrag vom 12. April 1960 von Konrad Zwicky, in St. Gallen, die folgenden pfandfreien Grundstücke in Gossau, Mettendorf: Parzelle Nr. 943, Wohnhaus, Scheune, 174,58 a Gebäudegrundfläche, Hofraum, Garten, Wiese, Strasse, und Parzelle Nr. 944, 90,05 a Wiese, zum Kaufpreise von zusammen Fr. 396 945. Hiezu kommen die Verschreibungs- und Provisionskosten im Betrage von Fr. 10 592, so dass der Gesamtübernahmepreis Fr. 407 537 beträgt. Hiefür erhalten die Sacheinleger 400 voll liberierte Aktien zu Fr. 1000 und Fr. 7537 Gutschrift auf Kontokorrent. Einladungen und Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief, die Bekanntmachungen im Schweizerischen Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus 1 oder mehreren Mitgliedern. Einziges Mitglied mit Einzelunterschrift ist Dr. Ernst Heer, von und in Glarus. Geschäftsdomizil: St. Leonhardstrasse 65, bei Hans Burkard, Architekt.

5. Juli 1960.

Bau A.-G. Buchs (St. Gallen), in Buchs (SHAB. Nr. 93 vom 23. April 1958, Seite 1120). Gemäss öffentlicher Urkunde über die ausserordentliche Generalversammlung vom 25. Juni 1960 wurden die Statuten teilweise geändert. Das Grundkapital wurde von Fr. 200 000 auf Fr. 400 000 erhöht durch Ausgabe von 200 voll einbezahlten Inhaberaktien zu Fr. 1000. Das Grundkapital beträgt nun Fr. 400 000, eingeteilt in 400 voll liberierte Inhaberaktien zu Fr. 1000. Die übrigen Statutenänderungen berühren die publikationspflichtigen Tatsachen nicht.

8. Juli 1960. Spielwaren, Mercerie, Textilien usw.

Max Bersinger A.-G., in St. Gallen, Handel mit und Fabrikation von Spielwaren, Mercerie, Bonneterie, Kurzwaren, Lederwaren und Textilien aller Art usw. (SHAB. Nr. 4 vom 6. Januar 1950, Seite 40). Max Bersinger-Huber, Präsident, ist infolge Todes aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Seine Unterschrift ist erloschen. Max Bersinger-Diethelm ist nun einziger Verwaltungsrat und führt wie bisher Einzelunterschrift. Kollektivprokura zu zweien wurde erteilt an Albert Fürer, von und in St. Gallen; und Gebhard Hochreutener, von Eggersriet (St. Gallen), in Rorschacherberg.

8. Juli 1960.

Dischler-Packungen A.-G., in Au, Herstellung und Vertrieb aller Erzeugnisse der Cartonage- und Verpackungsindustrie usw. (SHAB. Nr. 197 vom 26. August 1959, Seite 2389). Die Unterschrift von Dr. Walter Heusser, Vizedirektor, ist erloschen.

8. Juli 1960. Baugeschäft.

Jakob Sturzenegger, Rheineck, in Rheineck, Baugeschäft (SHAB. Nr. 228 vom 29. September 1948, Seite 2632). Diese Firma ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

8. Juli 1960. Hoch- und Tiefbau.

Walter Sturzenegger, in Rheineck. Inhaber der Firma ist Walter Sturzenegger, von Reute (Appenzell A.-Rh.), in Lauffohr (Aargau). Kollektivprokura zu zweien wurde erteilt an Nino Padrutt, von Pagig (Graubünden), in Rheineck, und Walter Sturzenegger jun., von Reute (Appenzell A.-Rh.), in Rheineck. Hoch- und Tiefbau. Hauptstrasse.

9. Juli 1960.

Herbag, Herstellung von Baustoffen A.-G. Rapperswil, in Rapperswil, mit Zweigniederlassungen in Flawil und Schmerikon, Fabrikation und Vertrieb von Zementwaren aller Art (SHAB. Nr. 126 vom 3. Juni 1958, Seite 1507). Kollektivprokura mit einem Mitglied des Verwaltungsrates oder mit dem Direktor für das Gesamtunternehmen wurde erteilt an Rosmarie Keller, von Bischofszell, in Rapperswil (St. Gallen).

9. Juli 1960.

Volksmagazin Victor Mettler A.G., in St. Gallen. Handel mit Waren aller Art, insbesondere der Textil- und Bekleidungsbranche en gros und en détail (SHAB. Nr. 240 vom 14. Oktober 1958, Seite 2740). Die Unterschrift von Hans Hunsperger, Sekretär des Verwaltungsrates, ist erloschen. Kollektivunterschrift zu zweien wurde erteilt an Hans Lüscher, von Moosleerau (Aargau), in Meilen.

9. Juli 1960. Sanitäre Armaturen usw.

Gebert & Cie., in Rapperswil, Herstellung von, Handel mit und Export von sanitären und chemisch-technischen Armaturen und Apparaten, Herstellung und Vertrieb von Kunststoffen usw., Kommanditgesellschaft (SHAB. Nr. 2 vom 5. Januar 1960, Seite 16). Der Prokurist Alexander Köble wurde zum technischen Direktor ernannt und ist nun Bürger von Rapperswil (St. Gallen). Er führt anstelle der Kollektivprokura nun Kollektivunterschrift zu zweien.

9. Juli 1960.

Käsergenossenschaft Krümmenswil, in Krümmenswil, Gemeinde Nesslau (SHAB. Nr. 80 vom 7. April 1948, Seite 968). Die Unterschrift von Ernst Gross ist erloschen. Das Mitglied Ulrich Egli, von Nesslau, in Krummenau, wurde zum Präsidenten ernannt. Präsident, Vizepräsident und Aktuar zeichnen zu zweien.

Graubünden - Grisons - Grigioni

8. luglio 1960.

Samorag A.G. Beteiligungs- & Finanzgesellschaft, in St. Moritz. Sotto questa ragione sociale si è costituita una società anonima. Gli statuti portano la data del 7 giugno e del 1° luglio 1960. La società ha per scopo la compra-vendita di titoli per conto proprio e di terzi, l'esecuzione di operazioni finanziarie in genere, la partecipazione sotto qualsiasi forma ad im-

prese commerciali, industriali, finanziarie ed immobiliari tanto in Svizzera che all'estero. Il capitale sociale è di 100 000 fr., diviso in 100 azioni al portatore da 1000 fr. ciascuna, interamente liberato. Le pubblicazioni avvengono sul Foglio ufficiale svizzero di commercio. Le comunicazioni e convocazioni vengono indirizzate agli azionisti, in quanto noti, per lettera raccomandata. La società è amministrata da un consiglio di amministrazione composto da 1 a 5 membri, attualmente da un amministratore unico: Urban Nussbaumer di Walter, da Wallbach, in Bioggio, con firma individuale. Recapito: c/o avv. Heinz Cattani, Haus Grieder.

8. Juli 1960. Wein, Kolonialwaren.

Silvestro Pajarola, in Ilanz, Wein- und Kolonialwarenhandlung (SHAB. Nr. 309 vom 13. November 1896, Seite 1272). Diese Firma ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

8. Juli 1960.

Ed. Engeli & Co. Herrenwäschefabrik in Liq., in Chur (SHAB. Nr. 208 vom 6. September 1955, Seite 2258). Diese Firma wird nach beendeter Liquidation gelöscht.

9. Juli 1960.

Società Immobiliare Pedemonte S.A. Mesocco, in Mesocco (FUSC. del 26 novembre 1959, N° 276, pagina 3243). Americo Marazzi non è più presidente. La sua firma individuale è estinta come pure quella del Werner Müller. Il nuovo consiglio d'amministrazione è così composto: Mario Pozzi, già membro, presidente; Americo Marazzi, già presidente, segretario, e Werner Müller, già segretario, membro. La società è vincolata dalla firma collettiva del presidente e del segretario.

9. Juli 1960. Comestibles, Kolonialwaren usw.

Emil Huen, in St. Moritz, Comestibles, Primeurs und Kolonialwaren (SHAB. Nr. 293 vom 14. Dezember 1929, Seite 2465). Diese Firma ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

9. Juli 1960.

Viehziehtgenossenschaft Busserein, in Busserein, Gemeinde Schiers (SHAB. Nr. 70 vom 26. März 1959, Seite 892). Die Unterschrift von Valentin Meier ist erloschen. Als Präsident wurde neu gewählt Daniel Joos-Brunold, von Schiers, in Busserein, Gemeinde Schiers. Er zeichnet kollektiv mit dem Kassier.

11. Juli 1960.

A.-G. Drahtseilbahn Davos-Parsenn (D.P.B.), in Davos (SHAB. Nr. 95 vom 25. April 1960, Seite 1255). Gemäss öffentlicher Urkunde über die Generalversammlung vom 30. Juni 1960 wurden die Statuten revidiert. Die Firma wurde geändert in: AG Davos-Parsenn-Bahnen (DPB). Die Gesellschaft bezweckt den Bau und Betrieb von Transportanlagen von Davos in das Parsenngebiet und im Parsenngebiet für die Beförderung von Personen und Waren; die Uebernahme und Verwaltung von Beteiligungen an gleichartigen und verwandten Gesellschaften und Unternehmungen sowie den Erwerb von Liegenschaften und die Besorgung aller Geschäfte, die unmittelbar oder mittelbar den Gesellschaftszweck fördern. Der Verwaltungsrat besteht aus fünf Mitgliedern. Die übrigen der Publikation unterliegenden Bestimmungen haben keine Änderung erfahren.

11. Juli 1960. Waren aller Art usw.

Expa A.G., in Chur. Unter dieser Firma besteht auf Grund der Statuten und der öffentlichen Urkunde vom 30. Juni 1960 eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt den Handel mit Waren aller Art für eigene oder fremde Rechnung sowie die Beteiligung an anderen Unternehmungen und die Durchführung aller, damit im Zusammenhang stehenden Finanztransaktionen, sowie den Erwerb und die Verwertung von Patenten. Das Grundkapital beträgt Fr. 50 000 und ist eingeteilt in 50 voll einbezahlte Inhaberaktien zu Fr. 1000. Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen, sofern die Adressen bekannt sind, durch eingeschriebenen Brief. Die Verwaltung besteht aus 1 bis 3 Mitgliedern. Einziges Mitglied ist Hans Jans, von Steinhausen (Zug), in Wolfhalden (Appenzell A.-Rh.). Er führt Einzelunterschrift. Domizil: Steinbockstrasse 2, bei der «Curia Treuhand AG».

Aargau - Argovie - Argovia

5. Juli 1960.

Braunviehziehtgenossenschaft Rohrdorf, in Niederrohrdorf. Unter dieser Firma besteht eine Genossenschaft, welche die Förderung der Braunviehzucht bezweckt. Die Statuten sind am 20. Februar 1960 genehmigt worden. Es werden Anteilscheine im Nominalwerte von Fr. 25 ausgegeben. Für die Verbindlichkeiten der Genossenschaft haften die Mitglieder persönlich, solidarisch und unbeschränkt. Die Bekanntmachungen erfolgen im Schweizerischen Handelsamtsblatt. Der Vorstand besteht aus 3 bis 5 Mitgliedern. Zeichnungsberechtigt ist der Präsident oder der Vizepräsident kollektiv mit dem Aktuar oder dem Kassier. Präsident ist Josef Egloff-Locher, von und in Niederrohrdorf; Vizepräsident: Josef Koller, von Fislisbach, in Niederrohrdorf; Aktuar: Ernst Gasser, von Rüderswil (Bern), in Niederrohrdorf; Kassier und Zuchtbuchführer: Josef Roth, von Entlebuch, in Niederrohrdorf.

Thurgau - Thurgovie - Turgovia

8. Juli 1960. Textilien.

Hermann Trösch, in Kreuzlingen, Kurz-, Weiss- und Wollwaren, Stoffe und Konfektion (SHAB. Nr. 43 vom 21. Februar 1928, Seite 335). Die Firma ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven werden von der gleichnamigen Nachfolgefirma übernommen.

8. Juli 1960. Damenkonfektion, Textilwaren.

Hermann Trösch, in Kreuzlingen. Firmainhaber ist Hermann Trösch, geb. 1920, von Etziken (Solothurn), in Kreuzlingen. Er übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Hermann Trösch», in Kreuzlingen. Handel mit Damenkonfektion und Textilwaren. Hauptstrasse 42.

8. Juli 1960.

Schweizerische Bankgesellschaft, Zweigniederlassung in Frauenfeld (SHAB. Nr. 281 vom 1. Dezember 1958, Seite 3201), Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in Zürich. Die Unterschrift von Walter Fankhauser ist erloschen.

8. Juli 1960.

Käsergesellschaft Baumannshaus, in Baumannshaus-Egnach (SHAB. Nr. 95 vom 26. April 1954, Seite 1061). Der Kassier Paul Ackermann ist aus dem Vorstand ausgetreten; seine Unterschrift ist erloschen. Als neuer Kassier wurde Kurt Hitz, von Horgen, in Burkartshof-Egnach, gewählt. Er zeichnet kollektiv mit dem Präsidenten oder dem Aktuar.

8. Juli 1960.

Steckhorn Kunstseide A.G., in Steckborn (SHAB. Nr. 292 vom 15. Dezember 1959, Seite 3465). An Dr. Heinrich Biedermann, von Winterthur, und Ewald

Gerber, von Langnau im Emmental, beide in Steckborn, wurde Kollektivprokura zu zweien erteilt. Sie zeichnen unter sich oder mit einem der übrigen Zeichnungsberechtigten.

11. Juli 1960. Nadeln.

Zweifel & Co., in Tägerwilen, Nadelfabrik, Kommanditgesellschaft (SHAB. Nr. 164 vom 17. Juli 1939, Seite 1499). Die Prokura des Kommanditars Niklaus Zweifel ist erloschen.

11. Juli 1960. Sitzmöbel.

Hans Pauli, in Tägerwilen, Sitzmöbelfabrikation (SHAB. Nr. 227 vom 28. September 1933, Seite 2275). Die Firma ist infolge Ueberganges des Geschäftes mit Aktiven und Passiven an die Firma «Ueli Pauli», in Tägerwilen, erloschen.

11. Juli 1960. Möbel.

Ueli Pauli, in Tägerwilen. Firmainhaber ist Ulrich genannt Ueli Pauli, von Villnachern (Aargau), in Tägerwilen. Er übernimmt Aktiven und Passiven der Firma «Hans Pauli», in Tägerwilen. Möbelwerkstätte (Fabrikation von Sitz- und Kleinmöbeln). Hauptstrasse.

11. Juli 1960. Strassen- und Tiefbau.

Paul Dünner, in Romanshorn, Strassen- und Tiefbau (SHAB. Nr. 101 vom 1. Mai 1956, Seite 1128). Jetzige Geschäftsadresse: Romiszgelstrasse 1.

11. Juli 1960. Wand- und Bodenbeläge.

Jakob Koller, in Weinfelden. Firmainhaber ist Jakob Koller, von Gossau (St. Gallen), in Weinfelden. Ausführung von Wand- und Bodenbelägen. Nollenstrasse 10.

11. Juli 1960.

Wohnbaugenossenschaft Diessenhofen, in Diessenhofen (SHAB. Nr. 61 vom 14. März 1947, Seite 720). Die Genossenschaft hat sich gemäss Generalversammlungsbeschluss vom 28. Dezember 1959 aufgelöst. Die Firma ist nach durchgeführter Liquidation erloschen.

Tessin - Tessin - Ticino

Ufficio d'Acquarossa

8. luglio 1960. Cinture

Cintura S.A., in Dongio. Con atto pubblico e statuti del 14 giugno 1960 è stata costituita, sotto questa ragione sociale, una società anonima avente per scopo la fabbricazione, la vendita e il commercio di cinture di cuoio e di plastica, e di articoli affini in plastica come pure altre attività in relazione a quelle principali qui anzi indicate. Il capitale sociale è di 300 000 fr., suddiviso in 300 azioni da 1000 fr. ciascuna, al portatore. Il capitale sociale è liberato nella misura del 20%, cioè per 60 000 fr. Le pubblicazioni sociali avverranno sul «Foglio ufficiale del Cantone Ticino», salvo quelle che, per legge, dovranno apparire sul Foglio ufficiale svizzero di commercio. Le convocazioni e comunicazioni avverranno mediante pubblicazione sul «Foglio ufficiale del Cantone Ticino» o mediante lettera raccomandata a tutti gli azionisti noti. La società è amministrata da un consiglio di amministrazione composto di un solo membro, attualmente Aldo Derighetti di D^r Pio, da e in Dongio, amministratore unico, la cui firma individuale vincola la società. Recapito: Fabbrica Cintura S.A., Dongio.

Ufficio di Faido

11. luglio 1960. Cave di granito.

Fratelli Maurino, in Poivoglio (FUSC. del 28 aprile 1946, N° 93, pagina 1204). Tale ditta in nome collettivo viene radiata in seguito a cessazione di esercizio, previa liquidazione.

Ufficio di Lugano

Rettifica.

Corner Banea S.A., a Lugano (FUSC. del 5 luglio 1960, N° 154, pagina 1992). Mario Roli fu Antonio, di nazionalità italiana, in Milano, è stato nominato membro del consiglio di amministrazione.

1° luglio 1960.

Studio d'Ingegneria Idraulica già Ettore Bottani S. a g. l., a Lugano. Con atto notarile e statuti del 5 aprile 1960 è stata costituita, sotto questa ragione sociale, una società a garanzia limitata avente per scopo la progettazione, lo studio e l'esecuzione di opere di ingegneria idraulica e l'assunzione di rappresentanze nel ramo. A questo scopo essa assume e continua l'attività della ditta individuale «Studio Tecnico Idraulico Ettore Bottani», in Lugano, senza però assumere l'attivo e il passivo. Il capitale sociale è di 20 000 fr. I soci sono: D^r Ing. Guglielmo Taddei fu Ernesto, da Russo, in Lugano, con una quota di 15 000 fr., e Michele Antonini fu Mario, da Lugaggia, in Bellinzona, con una quota di 5000 fr. Le pubblicazioni della società avverranno sul Foglio ufficiale svizzero di commercio. La gestione e la rappresentanza sono affidate ai soci D^r Ing. Guglielmo Taddei, che vive sotto il regime di separazione dei beni, dalla moglie Claudia Taddei n. Witmer, e a Michele Antonini, i quali vincoleranno la società con firma collettiva. Recapito: Via Rodari 10.

8. luglio 1960. Costruzioni in ferro.

Gianini & Bernasconi, a Montagnola. Gado Gianini fu Eugenio, da Montagnola, in Gandria, e Carlo Bernasconi di Francesco, da Lugano, in Montagnola, hanno costituito, sotto questa ragione sociale, una società in nome collettivo con inizio il 1° agosto 1960. Officina di costruzioni in ferro.

8. luglio 1960.

«Helicon» Società anonima Imprese Editoriali, a Lugano, compra-vendita e gestione di diritto d'autore, ecc., società anonima (FUSC. del 13 luglio 1959, N° 159, pagina 1984). La società è cancellata avendo le amministrazioni fiscali federali e cantonali dato il loro consenso.

8. luglio 1960.

Banco di Roma per la Svizzera, di Lugano, banca, società anonima (FUSC. del 18 marzo 1960, N° 65, pagina 888). Con atto notarile della sua assemblea generale straordinaria del 6 luglio 1960, la società ha deciso di aumentare il suo capitale sociale da 12 000 000 di fr. a 15 000 000 di fr., mediante l'emissione di 6000 azioni al portatore, da 500 fr. ciascuna, interamente liberate. Gli statuti sono stati modificati di conseguenza. Il capitale sociale è ora di 15 000 000 di fr., diviso in 30 000 azioni al portatore da 500 fr. ciascuna, interamente liberato.

8. luglio 1960. Esportazione, importazione, ecc.

Tapim S.A., a Lugano, esportazione, importazione, ecc., società anonima (FUSC. del 28 maggio 1959, N° 120, pagina 1513). Con atto notarile della sua assemblea generale del 7 luglio 1960, la società ha deciso di aumentare il suo capitale sociale da 50 000 fr. a 100 000 fr. mediante l'emissione di 100 azioni al portatore da 500 fr. ciascuna, interamente liberate. Gli statuti sono stati modificati di conseguenza. Il capitale sociale è ora di 100 000 fr., diviso in 200 azioni al portatore da 500 fr. ciascuna, interamente liberato.

9 luglio 1960. Materiali plastici, ecc.

Simaresine S.A. (Simaresine S.A.) (Simaresine A.G.), precedentemente a Ginevra (FUSC. del 30 novembre 1959, N° 279, pagina 3278). Con decisione assembleare del 23 giugno 1960, la società ha deciso di trasferire la sua sede sociale a Lugano. Gli statuti sono stati modificati di conseguenza. La società ha per scopo la lavorazione e la vendita di materiali plastici, nonché di fibre e resine sintetiche. Gli statuti originali portano la data del 23 gennaio 1958, modificati il 19 ottobre 1959 e 23 giugno 1960. Il capitale interamente liberato è di 50 000 fr., suddiviso in 50 azioni al portatore da 1000 fr. ciascuna. Le pubblicazioni avvengono a mezzo del Foglio ufficiale svizzero di commercio. La società è amministrata da un consiglio di amministrazione composto da 3 a 7 membri o da un amministratore unico che è Fedele Contoli fu Luigi, da Russo, in Lugano, il quale vincolerà la società con firma individuale. Silvio Candra, Christian Rosset e Pierre Wicht, membri dimissionari, non fanno più parte del consiglio di amministrazione e le loro firme sono estinte. Recapito: via F. Soave 9 (c/o studio Fiduciario Contoli e Bottinelli).

11 luglio 1960.

Industria Chimica Lugano J. Spohr S. a. g. l., a Pregassona, fabbrica e commercio di prodotti di caglio, ecc. (FUSC. del 13 luglio 1959, N° 159, pagina 1984). Dr. Hubert Rauch non fa più parte della società in seguito alla cessione della sua quota sociale di 5000 fr. al socio Georg Spohr. La quota di quest'ultimo è così aumentata da 10 000 fr. a 15 000 fr. Con atto notarile della sua assemblea generale straordinaria del 8 luglio 1960 gli statuti sono stati modificati di conseguenza.

11 luglio 1960. Bar.

Ugo Paltenghi, a Lugano, esercizio del Bar Malcantonese (FUSC. del 25 agosto 1937, N° 197, pagina 1970). La ditta è cancellata per cessazione di commercio.

Distretto di Mendrisio

9 luglio 1960. Trasporti, ecc.

Ala Trasporti S.A., in Chiasso, espletazione di tutte le operazioni riguardanti trasporti interni e internazionali di ogni genere, ecc. (FUSC. dell'8 luglio 1960, N° 157, pagina 2034). Con decisione assembleare del 25 giugno 1960 ha composto il consiglio di amministrazione come segue: Franco Fischer di Emilio, da Meisterschwanden, in Castagnola (già amministratore unico), presidente; Emilio Wicher fu Giovanni Enrico, da Braunwald, in Morbio Inferiore, membro; Willy Gysin di Ernesto, da Arisdorf (Basilea-Campagna), in Vacallo, membro. Essi vincolano la società con firma individuale. La firma di Franco Fischer, quale amministratore unico, è estinta. Rudolf Baetscher di Rodolfo, da Rüschegg (Berna), in Vacallo, e Giuseppe Selvini fu Luigi, da Chiasso, in Vacallo, sono stati nominati procuratori, con firma collettiva tra di loro congiunta.

9 luglio 1960. Scambi internazionali.

Deuxelles S.A. in liquidazione, in Chiasso, ogni genere di affari commerciali e segnatamente scambi internazionali, ecc. (FUSC. del 23 febbraio 1960, N° 44, pagina 629). Secondo gli interessati la liquidazione è chiusa, ma la cancellazione non può avvenire mancando il consenso delle autorità fiscali federali e cantonali.

9 luglio 1960. Prodotti del petrolio, ecc.

Miranco, Mineralöl Raffinerie Aktiengesellschaft (Miranco Raffinerie d'huiles minérales S.A.) (Miranco, Raffineria d'oli minerali S.A.), in Mendrisio, importazione, esportazione, industria e commercio, lavorazione, distillazione, raffinazione del petrolio grezzo, suoi prodotti, sottoprodotti e derivati (FUSC. del 16 gennaio 1959, N° 11, pagina 153). Con decisione assembleare del 25 giugno 1960 la società ha modificato lo statuto come segue: la gestione degli affari sociali è affidata a scelta dall'assemblea ad un amministratore unico o ad un consiglio di amministrazione da 3 a 7 membri. Il consiglio di amministrazione è composto attualmente come segue: Arturo Colombo fu Giovanni, da Ghirone, in Lugano, presidente; Remo Artuso fu Andrea, cittadino italiano, attualmente in Castagnola (già presidente), consigliere delegato; Ezio Romano, Florindo Galfetti, Dante Bosio e Teresa Bosio nata Galli, membri (confermati). La società è impegnata dalla firma collettiva del presidente Arturo Colombo con uno dei membri del consiglio di amministrazione, dalla firma individuale del consigliere delegato Remo Artuso e dalla firma collettiva a due dei consiglieri Ezio Romano, Florindo Galfetti e Dante Bosio.

Waadt - Vaud - Vaud

Bureau d'Aigle

11 juillet 1960. Vins, liqueurs.

E. Herrmann, à Villeneuve, commerce de vins et liqueurs en gros et mi-gros (FOSC. du 26 avril 1950, page 1078). Le titulaire Ernst Herrmann et son épouse Frieda Emma Marie Hildegard née Blum ont adopté par contrat le régime de la séparation de biens.

11 juillet 1960. Chalets, charpenterie, etc.

Marc Ruchet, à Villars, commune d'Ollon, entreprise de construction de chalets, charpenterie, menuiserie, ébénisterie (FOSC. du 6 avril 1954, page 891). Le titulaire Marc Henri Ruchet et son épouse Madeleine née Nicolet ont adopté par contrat le régime de la séparation de biens.

Bureau de Cossonay

11 juillet 1960.

La Coopérative de Cossonay et environs, à Cossonay, société coopérative (FOSC. du 5 octobre 1956, N° 234, page 2524). L'administration est composée de: Georges Golay, de Lieu et du Chenit, à Cossonay, président; Fernand Pantet, secrétaire (déjà inscrit); Léonie Delacretaz, membre (déjà inscrite). Alexis Bertholet a démissionné; ses pouvoirs sont éteints. La société demeure engagée par la signature collective à deux des membres de l'administration.

Bureau de Lausanne

8 juillet 1960. Matériaux de construction.

Aug. Ravessoud, à Lausanne, matériaux de construction (FOSC. du 21 octobre 1935). L'adresse est actuellement: Montagibert 18.

8 juillet 1960. Transports.

René Emery, à Lausanne, transport professionnel de personnes par véhicule automobile (FOSC. du 4 avril 1950, page 894). La raison est radiée ensuite de cessation d'activité.

8 juillet 1960. Immeubles.

S. I. Roverette B., à Lausanne. Suivant acte authentique et statuts du 2 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, la location, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières et leur revente en bloc ou en dé-

tail. Elle acquerra notamment 2 parcelles de terrain de 1345 m² et 152 m², articulées du 11413, folio 214 de la commune de Lausanne, lieu dit «La Grande Pièce», pour le prix total de 56 500 fr. Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 100 actions, au porteur, de 500 fr., entièrement libérées. Les publications et convocations ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'un ou de plusieurs membres. Conseil: Roger Péju, de Donatyre, à Lausanne, président; Robert Jordan, de Carrouge (Vaud), à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Roger Péju, Robert Jordan n'exerçant pas la signature sociale. Bureau: chemin de la Vallonnette 18 (chez Péju et Casotto S.A.).

8 juillet 1960. Immeubles.

S. I. Le Verdier A. Renens, à Lausanne, société anonyme immobilière (FOSC. du 1^{er} août 1958, page 2095). Les administrateurs Charles Kammer et Siegfried Zuger sont démissionnaires; leurs signatures sont radiées. Est nommé seul administrateur avec signature individuelle: Claudys Truan, de Vallorbe, à Lausanne. Le bureau est transféré à la place St-François 12 (chez B. de Chambrier. Agence Romande Immobilière S.A.).

8 juillet 1960. Epicerie, primeurs.

A. Hirt, à Lausanne. Chef de la maison Alfred Hirt, allié Badan, de Schloss-rued (Argovie), à Lausanne. Epicerie, primeurs. Chemin du Trabandan 31.

8 juillet 1960.

Société anonyme fermière de la patinoire et de la piscine de Montelois, à Lausanne, exploitation des installations de la ville de Lausanne: patinoire, piscine, tribunes couvertes, etc., société anonyme (FOSC. du 24 décembre 1957, page 3372). Les administrateurs Charles Simond, Jacques Impfeld, Alfred Jaton et Jean-François Piguet ne font plus partie du conseil; leurs signatures sont radiées. Sont nommés administrateurs avec signature collective à deux: Roger Lindemann, de Genève, à Lausanne; Willy Aegerter, de Gurzelen (Berne), à Lausanne. Marc Maison (inscrit) est nommé président; Alwin Syfrig (inscrit) est nommé vice-président.

8 juillet 1960. Trousseaux, toilerie.

Kaiser et Robert S.A., à Lausanne, manufacture de trousseaux et commerce de toilerie (FOSC. du 8 janvier 1957, page 50). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 2 juillet 1960, la société a porté son capital de 150 000 fr. à 160 000 fr. par l'émission de 10 actions nouvelles, nominatives, de 1000 fr., entièrement libérées. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital est de 160 000 fr., divisé en 160 actions, nominatives, de 1000 fr., entièrement libérées. L'administrateur André Kaiser est démissionnaire; sa signature est radiée. Conseil: Florian Robert-Nicoud (inscrit), président; François Kaiser (inscrit), secrétaire; les pouvoirs de François Kaiser sont modifiés en conséquence. La société est engagée par la signature individuelle des administrateurs. Le bureau est transféré à la rue de la Caroline 9 (dans ses locaux).

8 juillet 1960.

Société Immobilière Andréana, à Lausanne. Suivant acte authentique et statuts du 29 juin 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but toutes affaires immobilières. La société n'envisage aucune reprise de biens. Le capital est de 50 000 fr., divisé en 50 actions, au porteur, de 1000 fr., entièrement libérées. Les publications et convocations ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce; si tous les actionnaires sont connus, les convocations sont faites par lettre recommandée. La société est administrée par un conseil de 1 à 5 membres. Conseil: Jacques Maus, de Genève, à Corsier (Genève), président; Bertrand Maus, de Genève, à Cologny (Genève), secrétaire. La société est engagée par la signature collective à deux des administrateurs. Bureau: place Bel-Air 1 (chez Gérance Henri Seilaz).

8 juillet 1960. Société immobilière.

Les Alpes J.S.A., à Renens, société anonyme immobilière (FOSC. du 8 décembre 1958, page 3265). L'administrateur Edmond Tannaz est démissionnaire; sa signature est radiée. Conseil: Henri Golay, du Chenit, à Lausanne, président; Paul-E. Chapuis, de Romanel, à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle des administrateurs.

8 juillet 1960.

Société immobilière le Galouth, à Lausanne, société anonyme (FOSC. du 8 décembre 1958, page 3265). Les administrateurs Marc Chapuis et Edmond Tannaz sont démissionnaires; leurs signatures sont radiées. Est nommé seul administrateur avec signature individuelle Henri Golay, du Chenit, à Lausanne.

8 juillet 1960.

Garage Pesa S.A., à Lausanne, garage, etc., société anonyme (FOSC. du 22 juillet 1957, page 1980). Bureau transféré: Closelet 4-6.

8 juillet 1960. Chaussures.

Ami Pilet, à Lausanne, chaussures (FOSC. du 9 octobre 1923). La raison est radiée pour cause de cessation d'activité.

8 juillet 1960. Société immobilière.

S.I. de Cordy, à Lausanne, société anonyme immobilière (FOSC. du 30 avril 1958, page 1189). Le capital social de 50 000 fr., divisé en 50 actions, au porteur, de 1000 fr., est entièrement libéré par compensation partielle de créance contre la société pour un montant de 30 000 fr. Suivant acte authentique du 6 juillet 1960, les statuts ont été modifiés en conséquence.

9 juillet 1960. Hôtel-pension.

Bontems, à Lausanne, hôtel-pension (FOSC. du 21 décembre 1945, page 3205). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

9 juillet 1960. Octroi de prêts à des paroisses.

Nouveaux Temples Société Coopérative, à Lausanne, lieux de culte, société coopérative (FOSC. du 27 novembre 1958, page 2165). Suivant procès-verbal authentique de l'assemblée générale du 8 juin 1960, la société a modifié ses statuts. Elle a pour but l'octroi de prêts avec ou sans intérêts aux paroisses lausannoises de l'Eglise nationale du canton de Vaud pour leur permettre de construire de nouveaux lieux de culte et des locaux annexes (salles de paroisses, etc.) et de restaurer et améliorer les locaux existants. La société peut aussi accorder des subsides à fonds perdus aux paroisses ou aux associations de construction si leur situation financière le justifie. L'administration se compose de 3 à 9 membres. D'autres points des statuts modifiés ne sont pas soumis à publication. Les administrateurs Charles Bergier, décédé, et Rodolphe Rubattel, démissionnaire, sont radiés; la signature de Charles Bergier est radiée. Sont nommés administrateurs: Frédéric Bucher, de et à Lausanne et Jean Métraux, de Pailly, à Lausanne, nommé vice-président avec signature collective à deux avec le président, ou avec le secrétaire ou avec un fondé de pouvoir.

9 juillet 1960. Epicerie, primeurs.

Mme Bonzon, à Lausanne, Chef de la maison: Julia Bonzon née Girod, épouse autorisée et séparée de biens de Charles Bonzon, de Lavey-Morcles et Ormont-Dessous, à Lausanne. Epicerie, primeurs. Escaliers du Marché 5.

9 juillet 1960. Tea-room.

A. Welti, à Lausanne, tea-room «Le Pélican» (FOSC. du 7 mai 1954, page 1169). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

9 juillet 1960.

Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, société anonyme (FOSC. du 13 janvier 1960, page 112). La procuration conférée à René Turrian est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Jean Freitag, de Chiètres et Rolle, à Rolle.

9 juillet 1960. Restaurant.

Brunner Emile, à Lausanne, restaurateur (FOSC. du 16 juin 1942). La raison est radiée par suite de décès du titulaire.

9 juillet 1960. Immeubles.

S.I. La Combaletta, à Pully, immeubles, société anonyme (FOSC. du 14 mai 1959, page 1368). L'administrateur Jean Andrist est démissionnaire; sa signature est radiée. Anne Cattani, d'Engelberg, à Pully, est nommée seule administratrice avec signature individuelle. Bureau actuel de la société: St-Pierre 3, à Lausanne (Gérance Burnier et Galland). Le siège légal est maintenu à Pully, chemin des Combes 4, à l'adresse inscrite.

9 juillet 1960. Tabacs.

M. Schwab, à Prilly, tabacs, etc. (FOSC. du 5 février 1959, page 418). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

9 juillet 1960. Tabacs, papeterie, journaux.

Mme Chuard, à Prilly. Chef de la maison: Emma Chuard née Tagan, épouse autorisée et séparée de biens d'Auguste Chuard, de Corcelles p. Payerne, à Prilly. Tabacs, cigares, papeterie, journaux. Chemin de l'Union 6.

11 juillet 1960. Entreprise de construction.

J. Bariatti et fils, à Prilly, entreprise de construction, société en nom collectif (FOSC. du 17 septembre 1952, page 2308). L'associé Gino Bariatti allié Amaudruz, est maintenant bourgeois de Morrens (Vaud).

11 juillet 1960. Laiterie, épicerie.

A. Gsponer, à Lausanne. Chef de la maison: André Gsponer allié Sigrist, de Auserberg (Valais), à Lausanne. Laiterie, épicerie à l'enseigne «A la Bergère». Avenue du Mont d'Or 48.

11 juillet 1960. Comptabilité, opérations fiduciaires.

Archimi et Cie «Fidusa Lausanne», à Lausanne, comptabilité, opérations fiduciaires, etc., société en commandite (FOSC. du 3 janvier 1958, page 6). La société est dissoute depuis le 30 juin 1960. La liquidation étant terminée, la raison sociale est radiée.

Bureau de Morges

8 juillet 1960. Immeubles.

S.I. Le Cottage A, à Morges. Suivant acte authentique et statuts du 4 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, l'aménagement, la construction, l'exploitation, la location, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières et leur revente en bloc ou en détail. La société acquiert, avec les sociétés immobilières Le Cottage B, C et D, une parcelle de terrain sise à Morges, lieu dit «Avenue Muret», chemin de la Grosse Pierre, d'une superficie de 12 380 m², pour le prix de 600 000 fr. Le capital social est de 60 000 fr., divisé en 60 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées. Les publications de la société, les communications et convocations aux actionnaires sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à cinq membres. Il est actuellement composé de Francis Sauvain, de Grandval (Jura bernois), à Morges, administrateur unique, qui engage la société par sa signature individuelle. Locaux: dans les bureaux des notaires Marc Emery et Francis Sauvain, place Charles Dufour 3.

8 juillet 1960. Immeubles.

S.I. Le Cottage B, à Morges. Suivant acte authentique et statuts du 4 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, l'aménagement, la construction, l'exploitation, la location, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières et leur revente en bloc ou en détail. La société acquiert, avec les sociétés immobilières Le Cottage A, C et D, une parcelle de terrain sise à Morges, lieu dit «Avenue Muret», chemin de la Grosse Pierre, d'une superficie de 12 380 m², pour le prix de 600 000 fr. Le capital social est de 60 000 fr., divisé en 60 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées. Les publications de la société, les communications et convocations aux actionnaires sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à cinq membres. Il est actuellement composé de Francis Sauvain, de Grandval (Jura bernois), à Morges, administrateur unique, qui engage la société par sa signature individuelle. Locaux: dans les bureaux des notaires Marc Emery et Francis Sauvain, place Charles Dufour 3.

8 juillet 1960. Immeubles.

S.I. Le Cottage C, à Morges. Suivant acte authentique et statuts du 4 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, l'aménagement, la construction, l'exploitation, la location, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières et leur revente en bloc ou en détail. La société acquiert, avec les sociétés immobilières Le Cottage A, B et D, une parcelle de terrain sise à Morges, lieu dit «Avenue Muret», chemin de la Grosse Pierre, d'une superficie de 12 380 m², pour le prix de 600 000 fr. Le capital social est de 60 000 fr., divisé en 60 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées. Les publications de la société, les communications et convocations aux actionnaires sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à cinq membres. Il est actuellement composé de Francis Sauvain, de Grandval (Jura bernois), à Morges, administrateur unique, qui engage la société par sa signature individuelle. Locaux: dans les bureaux des notaires Marc Emery et Francis Sauvain, place Charles Dufour 3.

8 juillet 1960. Immeubles.

S.I. Le Cottage D, à Morges. Suivant acte authentique et statuts du 4 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, l'aménagement, la construction, l'exploitation, la location, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières et leur revente en bloc ou en détail. La société acquiert, avec les sociétés immobilières Le Cottage A, B et C, une parcelle de terrain sise à Morges, lieu dit «Avenue Muret», chemin de la Grosse Pierre, d'une superficie de 12 380 m², pour le prix de 600 000 fr. Le capital social est de 60 000 fr., divisé en 60 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées. Les publications de la société, les communications et convocations aux actionnaires sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à cinq membres. Il est actuellement composé de Francis Sauvain, de Grandval (Jura bernois), à Morges, administrateur unique, qui engage

la société par sa signature individuelle. Locaux: dans les bureaux des notaires Marc Emery et Francis Sauvain, place Charles Dufour 3.

8 juillet 1960. Opérations financières, expertises, comptabilités, administrations.

A. Grundlehner, à Morges, opérations financières, etc. (FOSC. du 4 décembre 1957, N° 284, page 3175). Le genre de commerce est modifié comme suit: opérations fiduciaires et comptables, expertises, tenue de comptabilités, gérances, exploitation de système de comptabilité à décalque «Jordex». Administration de sociétés et études économiques et sociales.

8 juillet 1960. Trousseaux, textiles.

Ch. Janin, en liq. concordataire, à Chavannes-près-Renens, fabrication et commerce de trousseaux et articles textiles (FOSC. du 24 novembre 1958, N° 275, page 3128). La liquidation concordataire étant terminée, cette raison est radiée du registre du commerce.

Bureau d'Orbe

11 juillet 1960. Ebénisterie, etc.

Robert Sickel, à Baulmes, ébénisterie-menuiserie, agencements, plans et métrés, expertises, bureau technique et commercial pour l'industrie du bois (FOSC. du 19 septembre 1947, N° 219, page 2725). Cette raison individuelle est radiée ensuite de reprise de l'actif et du passif par la société en nom collectif «Sickel et Volken», à Baulmes.

11 juillet 1960. Menuiserie-ébénisterie.

Sickel et Volken, à Baulmes. Robert fils de François Sickel, de Lausanne, à Baulmes, et Norbert fils de Louis Volken, de Fiesch, à Baulmes, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 2 mai 1960. La société est engagée par la signature des deux associés. Exploitation d'une entreprise de menuiserie-ébénisterie.

Bureau de Payerne

11 juillet 1960. Denrées coloniales, benzine, etc.

Perrin frères, société anonyme, à Payerne, denrées coloniales en gros, benzine, pétrole, etc. (FOSC. du 19 novembre 1958, page 3093). André Rabin, de et à Payerne, a été nommé fondé de procuration; il signe collectivement avec le directeur Daniel Perrin (inscrit) ou le sous-directeur Roger Perrin (inscrit). Ces deux derniers n'ont plus la signature individuelle, mais signent désormais collectivement soit entre eux, soit avec le fondé de procuration susnommé.

Bureau du Sentier

8 juillet 1960. Laiterie.

Jean-Pierre Porret, à l'Orient, commune du Chenit. Le chef de cette raison individuelle est Jean-Pierre Fritz Porret allié Piguet, de Fresens, à l'Orient, commune du Chenit. Laiterie.

Bureau de Vevey

7 juillet 1960. Hôtel-pension.

P. Perrin de Montmollin, à Glion, commune de Montreux-Planches, hôtel-pension Primavera (FOSC. du 16 septembre 1953, page 2213). La raison est radiée par suite de décès du titulaire.

7 juillet 1960. Hôtel-pension.

Mme Perrin de Montmollin, à Glion, commune de Montreux-Planches. Chef de la maison: Jacqueline-Emma Perrin née de Montmollin, veuve de Paul-Eugène Perrin, de Chavannes-le-Chêne et Genève, à Glion, commune de Montreux-Planches. Exploitation de l'hôtel-Pension Primavera.

11 juillet 1960.

Union de Banques Suisses, succursale de Vevey (FOSC. du 29 juin 1959, page 1842), société anonyme avec siège à Zurich. Les pouvoirs du directeur général adjoint Walter Fankhauser sont radiés.

11 juillet 1960.

Union de Banques Suisses, succursale de Montreux-Planches (FOSC. du 21 janvier 1960, page 229), société anonyme avec siège principal à Zurich. Les pouvoirs du directeur général adjoint Walter Fankhauser sont radiés.

11 juillet 1960. Alimentation.

Nidex S.A., à La Tour-de-Peilz, alimentation (FOSC. du 30 septembre 1958, page 2620). Alec Calton Smith, de nationalité britannique, à Corseaux, est administrateur et secrétaire du conseil. Il signe collectivement à deux et remplace Paul Husler, démissionnaire, qui est radié et dont les pouvoirs sont éteints.

11 juillet 1960. Produits alimentaires.

Société des Produits Nestlé S.A. (Aktiengesellschaft für Nestlé-Produkte) (Società anonima dei Prodotti Nestlé) (Nestlé Products Co Ltd), à Vevey, société anonyme (FOSC. du 15 janvier 1960, page 150). Le président du conseil Gustave Huguenin, démissionnaire, est radié et ses pouvoirs sont éteints. Jean Golay, du Lieu et du Chenit, à Lausanne, est président du conseil d'administration, sans droit à la signature sociale. Charles Corai, directeur, est en outre administrateur. Il continue à signer individuellement en tant que directeur seulement. Procuration collective à deux est conférée à Emile-Jean Petitot, de Fahy (Berne), à Lausanne. La signature du fondé de procuration Arnold Wellauer est radiée.

Bureau d'Yverdon

7 juillet 1960.

Ateliers Mécaniques d'Yverdon S.A., à Yverdon. Suivant acte authentique et statuts du 1^{er} juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour objet la construction et la fabrication de machines diverses, ainsi que l'usinage de parties de machines et tout objet ou pièce métallique. Elle pourra s'intéresser, soit directement, soit indirectement, à toute industrie ou commerce en corrélation avec ses affaires propres ou qui serait de nature à les développer. La société reprend l'exploitation d'une partie des actifs et passifs de la société «Adepa S. à r.l.» sur la base d'un bilan arrêté au 30 juin 1960 comportant tous les droits et obligations qui sont nés depuis cette date y compris les traités, marchés et conventions. Ce bilan accuse un actif de 311 115 fr. 70 et un passif de 291 115 fr. 70, soit un actif net de 20 000 fr. Cette reprise a été acceptée pour le prix de 20 000 fr. contre remise à l'apporteur, soit aux associés de «Adepa S. à r.l.» de 40 actions nominatives de 500 fr. chacune, entièrement libérées. Le capital social de 250 000 fr. est divisé en 500 actions de 500 fr. chacune, nominatives, entièrement libérées. 360 actions ont été libérées par des versements en espèces, 100 actions l'ont été par compensation avec les créances que les actionnaires possédaient contre la société «Adepa S. à r.l.» tandis que 40 actions l'ont été comme il est dit ci-dessus par apport de l'actif net de «Adepa S. à r.l.». L'assemblée générale est convoquée par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par le conseil d'administration composé de trois à cinq membres.

Il est composé de quatre membres, soit: président et administrateur-délégué: René Vodoz, de la Tour-de-Peilz, à Yverdon; vice-président: Rudolf Schüpbach, de Steffisburg et Thoun, à Baden; secrétaire: Olivier Piguet, du Chenit, à Yverdon; membre: Robert Reymond, du Chenit et l'Abbaye, à Lucens. La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué et par la signature collective à deux des autres membres du conseil: Locaux: rue du Cheminet 19.

Wallis - Valais - Vallesse
Bureau de Sion

11 juin 1960. Matériaux de construction, etc.

Raymond Théoduloz-Gatti, à Sion. Le chef de cette maison est Raymond Théoduloz, allié Gatti, de Nax, aux Ronquoz s. Sion. Commerce de matériaux de construction et pierres artificielles, marbrerie. Cette maison a repris la suite des affaires, soit l'actif et le passif de la maison «Madame E. Gatti-Bujard», à Sion.

4 juillet 1960.

Hôtel Colony Crans S.A., à Crans, commune de Chermignon. Suivant acte authentique et statuts du 24 juin 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction et l'exploitation d'un hôtel ainsi que l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la construction, le financement, l'exploitation et la gérance d'immeubles, ainsi que la participation à toutes opérations financières ou à toutes transactions qui ont un rapport avec son objet. Le capital social est de 200 000 fr., divisé en 200 actions au porteur de 1000 fr. chacune, entièrement libérées. La société acquiert à titre d'apport en nature selon acte authentique du même jour, de Marie Romero, épouse séparée de biens d'Antoine, à Genève, une parcelle de 4000 m² sise sur la commune de Chermignon et cadastrée comme suit: Art. 12061, fol. 6, N° 140, Pirazilina, forêt pour le prix de 50 fr. le m², soit au total pour la somme de 200 000 fr., montant payable jusqu'à concurrence de 120 000 fr. par remise à l'apporteur de 120 actions au porteur de 1000 fr. chacune, entièrement libérées. Le solde de 80 000 fr. est versé en espèces. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les communications et convocations sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce ou adressées aux actionnaires par lettre recommandée s'ils sont connus. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres, actuellement composé de: René Mottet, d'Orvin (Berne), à Bienne, président; Marie Romero, d'Italie, à Genève, vice-présidente, et Jean-Jacques Wüthrich, de Trub (Berne), à Bienne, secrétaire. Ils signent collectivement à deux. Domicile légal: à Crans-Chermignon, chez Gaston Barras, agent d'affaires. Bureaux: à Sierre, chez M^e Jean-Pierre Pitteloud, avocat et notaire, 17, rue du Bourg.

5 juillet 1960. Immeubles.

S. I. Baumanière S.A., à Crans, commune d'Icogne. Suivant acte authentique et statuts du 1^{er} juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la construction, le financement, l'exploitation et la gérance d'immeubles ou de terrains, avec ou sans accessoires, la participation à toutes opérations financières et à toutes transactions qui ont un rapport avec son objet. La société se propose d'acquérir de Pauline Cordonier, épouse de Pierre-Louis Duc, à Chermignon, les parcelles suivantes sises sur la commune d'Icogne, à savoir: Art. 1564, fol. 5, N° 29b, Essampilles, pré de 1960 m²; Art. 1563, fol. 5, N° 28b, Essampilles; vauque de 820 m²; art. 1564, fol. 5, N° 29c, Essampilles, 1/2 chalet et place, pour le prix en bloc et pour le tout de 121 000 fr. à payer en espèces. Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 50 actions, au porteur, de 1000 fr. chacune, entièrement libérées. Les publications sont faites dans le Bulletin officiel du canton du Valais, sous réserve de celles qui doivent aussi paraître dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les communications et convocations sont adressées aux actionnaires par lettre recommandée, s'ils sont connus, ou par publication au Bulletin officiel du canton du Valais. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Jean Roh, fils de Joseph, de Granges (Valais), à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Domicile légal: à Icogne, chez Marcel Praplan; bureaux: à Sierre, chez M^e Pitteloud, notaire, 25, Grande-Avenue.

8 juillet 1960. Pierres naturelles et artificielles.

Madame E. Gatti-Bujard, à Sion, entreprise de pierres naturelles et artificielles (FOSC. du 7 août 1956, page 2044). La raison est radiée par suite de remise de commerce. L'actif et le passif sont repris par la maison «Raymond Théoduloz-Gatti», à Sion (voir ci-dessus).

9 juillet 1960.

Banque Commerciale de Sion, Société Anonyme Successeur de MM. de Riedmatten & Cie (Handelsbank von Sitten, Aktiengesellschaft, von Riedmatten & Cie's Nachfolger, à Sion (FOSC. du 19 mars 1953, N° 64, page 650). Cette société a nommé fondé de pouvoir Paul Elsig, de et à Sion. Il signera collectivement à deux avec l'un des directeurs ou l'un des membres du conseil d'administration.

Bureau de St-Maurice

23 juin 1960.

Société Immobilière du Relais de la Haute Route «A», à Bagnes. Selon acte authentique et statuts du 17 juin 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme visant l'achat, la construction, la location, la revente de tous immeubles et terrains, en particulier la construction d'un chalet locatif et de ses dépendances sur un terrain sis au «Sommet des Vernes», à Verbier de Bagnes, la gestion, l'administration et l'exploitation desdits immeubles, leur aliénation; la location à ses actionnaires des appartements dans lesdits immeubles, ou leurs dépendances, et toutes opérations immobilières, financières et commerciales qui s'y rapportent. La société acquiert pour le prix de 61 000 fr. de François Sillig et Jean Brunel, à Lausanne, l'article 44629 b de Bagnes, de 1225 m², et, pour le prix de 15 000 fr. de Marguerite Pictet, à Mies (Vaud), François Sillig et Jean Brunel, à Lausanne, et Auguste Chevalley, à Monthey, l'article 44272 b de Bagnes, de 300 m². Le capital, entièrement libéré, est de 50 000 fr., divisé en 500 actions nominatives de 100 fr. Les publications se font par la Feuille officielle suisse du commerce; les convocations par lettres recommandées. L'administration se compose d'un ou de plusieurs membres, actuellement de: Philippe Galland, de Genève, à Lausanne, président, et Bernard Tissières, de et à Martigny-Ville, qui signent collectivement. Domicile légal: à Verbier, chez Joseph Cappaneio; bureau: à Lausanne: 3, rue St-Pierre, au bureau Burnier et Galland.

8 juillet 1960. Etablissements publics, etc.

Wlirgo S.A., à Bagnes. Selon acte authentique et statuts du 6 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale une société anonyme visant l'explo-

tation d'établissements publics ou privés avec débit de boissons, avec ou sans restauration, et toutes opérations commerciales, financières et immobilières s'y rapportant. Le capital social, entièrement libéré, est de 50 000 fr. divisé en 100 actions au porteur de 500 fr. chacune. Les convocations, comme les publications, se font dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'administration se compose d'un ou de plusieurs membres, actuellement uniquement de Joseph de Torrenté, de Sion, à Bagnes, qui signe individuellement. Verbier. Chez Joseph de Torrenté.

8 juillet 1960.

Arlettaz, Carron et Taramarcas, société immobilière de St-Symphorien, à Fully. Amédée Arlettaz, Hilaire Carron et Ami Taramarcas, les trois de et à Fully, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 8 juin 1960 et qui est engagée par la signature collective des trois associés. Toutes opérations immobilières, notamment édification de bâtiments à loyers modérés. Vers l'Eglise.

8 juillet 1960. Carrelages, etc.

E. Jordan, à St-Maurice, carrelages, revêtements de sols, etc. (FOSC. du 11 janvier 1960, page 85). Par décision du 5 juillet 1960, le juge-instructeur des districts de Martigny et St-Maurice a déclaré le titulaire Edgar Jordan en état de faillite.

Neuenburg - Neuchâtel - Neuchâtel
Bureau du Locle

7 juillet 1960. Immeubles.

S.I. Jaluse 2 S.A., au Locle. Suivant acte authentique et statuts du 6 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme qui a pour objet l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 800 mètres carrés, détachée de l'article 5077 du cadastre du Locle, à raison de 15 fr. le mètre carré, la construction, la rénovation, la transformation, l'exploitation, l'acquisition et la vente d'immeubles. Le capital social est de 50 000 fr., versé à concurrence de 25 000 fr., divisé en 50 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée générale est convoquée par lettres recommandées. La société est administrée par un conseil d'un ou de plusieurs membres, qui sont: président: Charles Steiner, de Signau (Berne); vice-président: Carlo Meroni, de Novazzano (Tessin); secrétaire: René Faessler, de Bronschhofen (Saint-Gall), tous au Locle, qui engagent la société par leur signature collective à deux. Bureau: Marie-Anne Calame 5, c/o René Faessler, architecte.

8 juillet 1960. Immeubles.

S.I. Beau-Site 13 S.A., au Locle. Suivant acte authentique et statuts du 7 juillet 1960, il a été constitué sous cette raison sociale une société anonyme ayant pour but l'achat, la vente, la construction et l'exploitation d'immeubles. La société se propose d'acquérir de la commune du Locle, l'article 5627 du Cadastre du Locle d'une superficie de 1005 m² au prix de 3 fr. 50 le m². Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, nominatives. Le capital social est libéré jusqu'à concurrence de 20 000 fr. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les communications et convocations sont adressées aux actionnaires par lettre recommandée. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Il est composé d'Edmond Zeltner, d'Obergerlafingen (Soleure), au Locle, administrateur unique. La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur. Bureau: rue des Envers 41, étude de M^e Edmond Zeltner.

Bureau de Neuchâtel

7 juillet 1960.

«CICA» Comptoir d'Importation de Combustibles S.A., à Neuchâtel (FOSC. du 30 juin 1955, N° 150, page 1717). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 10 juin 1960, la société a porté son capital de 500 000 fr. à 1 000 000 de fr., par l'émission de 500 actions de 1000 fr., nominatives, entièrement libérées en espèces. Le capital social est de 1 000 000 de fr., divisé en 1000 actions de 1000 fr. chacune, nominatives, entièrement libérées. Le but de la société est actuellement: l'achat, la vente, le transport, la manutention et le stockage de combustibles solides, liquides et gazeux et leurs dérivés sous toutes leurs formes, avec toutes opérations annexes. La société peut entreprendre toutes opérations financières ou autre ayant un rapport avec le but défini. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

8 juillet 1960. Articles de sport.

Edouard Borel, à Neuchâtel, représentation d'articles de sports (FOSC. du 26 novembre 1958, N° 277, page 3154). L'adresse est actuellement chemin de l'Orée 11.

Genf - Genève - Ginevra

7 juillet 1960. Trains électriques et mécaniques.

«Expertrains», Mme M. Amacher-Renaud, à Genève, vente, achat, échange et réparation de trains électriques et mécaniques (FOSC. du 16 décembre 1953, page 3054). La raison est radiée par suite d'association de la titulaire. L'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif «Expertrains» M. Amacher & fils, à Genève.

7 juillet 1960. Jouets et modèles réduits.

«Expertrains», M. Amacher & fils, à Genève. Sous cette raison sociale, Marguerite Amacher née Renaud, et son fils Charles-Henri-William Amacher, tous deux de et à Genève, ont constitué une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} février 1960 et repris l'actif et le passif de la maison «Expertrains», Mme M. Amacher-Renaud, à Genève, radiée. Commerce de jouets et modèles réduits. 8, rue de Berne.

7 juillet 1960. Achat, vente d'avions.

Air-Trading Corporation S.A., à Genève, achat et vente d'avions, etc. (FOSC. du 4 février 1959, page 407). Un acte de défaut de biens a été délivré le 15 octobre 1959 à l'administration cantonale des contributions publiques. De ce fait, la société est dissoute de plein droit. Elle est radiée d'office en vertu de l'art. 66, al. 2, ORC, applicable par analogie.

7 juillet 1960. Construction.

Auxiba, à Genève, entreprise générale de construction, etc., société anonyme (FOSC. du 1^{er} avril 1960, page 1030). Charles Sfaellos n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Conseil d'administration: Marc-Maurice Stubbe (inscrit jusqu'ici comme fondé de pouvoir), nommé président; Micheline Debély, de Cernier (Neuchâtel), à Genève, secrétaire, et Pierre Borsa, de Bellinzona (Tessin), à Genève. La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur Marc-Maurice Stubbe ou par la signature collective des deux autres administrateurs.

7 juillet 1960. Cuir et peaux.

Remis International Corporation, à Genève, cuirs et peaux (FOSC. du 28 mars 1960, page 983). Conseil d'administration: Harry Remis, président, des USA,

à Swampscott (USA); Henri-Paul Brechbühl, vice-président, de et à Genève; Jacques Cottier (inscrit) nommé secrétaire; Abraham Lerner, des USA, à Peabody (USA), et Georges de Montenach, de Fribourg, à Genève. La société est engagée par la signature individuelle de Harry Remis et Abraham Lerner ou par la signature collective à deux des autres administrateurs. Les pouvoirs de Jacques Cottier sont modifiés dans ce sens.

7 juillet 1960. Administration de participations.
Foote, Cone & Belding S.A., à Genève. Suivant acte authentique et statuts du 28 juin 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'administration de participations financières à d'autres entreprises; elle aura également pour but d'effectuer, pour le compte de tiers, toutes opérations dans le domaine de la publicité et de relations publiques, et l'étude de marchés. Le capital social, entièrement versé, est de 50 000 fr., divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, nominatives. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée générale est convoquée par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires. La société est administrée par un conseil d'un ou de plusieurs membres. Pierre Sciclounoff, de et à Genève, est seul administrateur, avec signature individuelle. Domicile: 23, quai des Bergues, étude de M^e Sciclounoff, avocat.

7 juillet 1960. Produits pharmaceutiques et de beauté.
Laboratoire Raillon S.A., à Genève. Suivant acte authentique et statuts du 4 juillet 1960, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la fabrication et la diffusion de tous produits pharmaceutiques et de beauté ainsi que l'achat et la vente de tous brevets, marques, procédés, etc., ayant trait aux dits produits. Le capital social, entièrement versé, est de 50 000 fr., divisé en 100 actions de 500 fr. chacune, au porteur. L'organe de publicité est la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'un ou de plusieurs membres, composé de: Jean-Louis Raillon, de nationalité française, à Marseille, président, Jacques Menha, de et à Genève, secrétaire, et Edith Plantard, des Bayards (Neuchâtel), à Genève. La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur Jean-Louis Raillon ou par la signature collective des deux autres administrateurs. Locaux: 4, rue Micheli du Crest.

8 juillet 1960. Hôtel.
Emma Lüthi, à Genève. Chef de la maison: Emma Lüthi, née Trüssel, de Bleienbach (Berne), à Genève, épouse autorisée et séparée de biens de Paul Lüthi. Exploitation d'un hôtel à l'enseigne «Hôtel Alda». 6, avenue Henri-Dunant.

8 juillet 1960. Ferblanterie-plomberie.
Deblue & Gabathuler, à Vernier. Sous cette raison sociale, Jacques-Ernest-Julien Deblue, de Founex (Vaud), à Vernier, et Walter Gabathuler, de Wartau (Saint-Gall), à Chêne-Bourg, ont constitué une société en nom collectif qui a commencé le 4 juillet 1960. Entreprise de ferblanterie-plomberie et installations sanitaires. Chemin des Vidollets.

8 juillet 1960.
Produits Sol S.A., à Genève (FOSC. du 3 mars 1959, page 651). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 6 juillet 1960, la société a porté son capital de 100 000 fr. à 200 000 fr., par l'émission de 100 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social est, donc, de 200 000 fr., entièrement versé, divisé en 200 actions de 1000 fr. chacune, au porteur.

8 juillet 1960.
Société Immobilière la Marmotte, à Genève, société anonyme (FOSC. du 15 juin 1956, page 1545). Domicile de la société: 18, rue de la Corratierie, régie Naef & Cie.

8 juillet 1960. Entreprise d'électricité.
Telectric S.A., à Genève, entreprise générale d'électricité, etc. (FOSC. du 25 novembre 1959, page 3235). Locaux: 1, Carrefour de Rive.

8 juillet 1960.
Société Immobilière Vermont L., à Genève, société anonyme (FOSC. du 28 mars 1956, page 822). Domicile de la société: 18, rue de la Corratierie, régie Naef & Cie.

8 juillet 1960.
Banque Genevoise de Commerce et de Crédit, à Genève, société anonyme (FOSC. du 24 mars 1960, page 949). Jean-Marc Duchosal n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Conseil d'administration: René Ricolfi-Doria (inscrit), nommé président; François Cramer (inscrit), nommé vice-président; Jean Humbert (inscrit jusqu'ici comme président); Henri Ferrier (inscrit); René de l'Harpe (inscrit) et Kricor Elmassian, de et à Genève, lesquels signent collectivement à deux; Victor Olivet (inscrit) jusqu'ici comme vice-président; Marcel Bovard-Binet (inscrit) et André Rivoire (inscrit), lesquels n'exercent pas la signature sociale. Procuration collective à deux a été conférée à Frédéric Couvreur de Deckersberg, de et à Genève.

8 juillet 1960. Publicité commerciale.
Cosinus S.A., à Genève, prospection et publicité commerciales, etc. (FOSC. du 5 février 1958, page 348). Jean Hirsch (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Conseil d'administration: Charles Larpin, de Genève, à Lancy, président, et Alain Hirsch, de Genève, à Anières, secrétaire, lesquels signent individuellement. Domicile de la société: 20, rue de la Corratierie, étude de M^e Alain Hirsch, avocat.

8 juillet 1960.
Publicité Technique S.A., à Genève (FOSC. du 5 février 1958, page 348). Jean Hirsch (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Alain Hirsch, de Genève, à Anières, a été nommé administrateur unique, avec signature individuelle. Domicile de la société: 20, rue de la Corratierie, étude de M^e Alain Hirsch, avocat.

8 juillet 1960.
S.A.G. Société Anonyme de Gestions Mobilières, à Genève (FOSC. du 5 février 1958, page 348). Jean Hirsch (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Alain Hirsch, de Genève, à Anières, a été nommé administrateur unique, avec signature individuelle. Domicile de la société: 20, rue de la Corratierie, étude de M^e Alain Hirsch, avocat.

8 juillet 1960.
Société Immobilière Rue Alexandre Gavard N° 26, à Genève, société anonyme (FOSC. du 26 novembre 1959, page 3245). Emile Gubler n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Reine Perroud, de Berlens (Fribourg), à Genève, a été nommée seule administratrice avec signature individuelle. Domicile de la société: 31, rue Philippe-Plantamour, chez Reine Perroud.

8 juillet 1960. Sous-vêtements pour dames.

Vita & Cie S.A., à Genève, sous-vêtements pour dames (FOSC. du 17 octobre 1945, page 2526). Sino Davidoff (inscrit jusqu'ici comme fondé de pouvoir) a été nommé directeur avec signature collective à deux. Procuration collective à deux a été conférée à Raymond Bonny, de et à Genève.

8 juillet 1960.

Food Machinery and Chemical Corporation S.A., à Genève. Selon acte authentique et statuts du 1^{er} juin 1960 il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but: de promouvoir à l'étranger, en particulier en Europe, la fabrication, l'octroi de licences et la vente des produits de «FMC International, Ltd» société canadienne ayant son siège à Saint-John, Nouveau Brunswick, soit notamment machines destinées à l'emballage, la préparation, le conditionnement de produits alimentaires, machines destinées à l'agriculture, telles que vaporisateurs, motoculteurs, tondeuses à gazon, scies mécaniques, moissonneuses, équipements pour réseau de distribution d'eau et de pétrole, produits destinés à l'agriculture tels que insecticides, fongicides, herbicides, produits chimiques, de fournir l'assistance technique aux concessionnaires et clients de «FMC International, Ltd» et tous ses auxiliaires en Europe; d'assurer la représentation en Europe de ladite compagnie. Le capital social est de 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., nominatives. L'organe de publicité est la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée générale est convoquée par lettres recommandées. La société est administrée par un conseil d'un ou plusieurs membres composé de: Herbert Hoover, des U.S.A., à Genève, président, André Barbey, de et à Genève, vice-président, et Robert Turrettini, de Genève, à Vandoeuvres, secrétaire. La société est engagée par la signature collective à deux des administrateurs. Domicile: 40, rue du Rhône, chez Herbert Hoover.

Edgenössisches Amt für geistiges Eigentum

Bureau fédéral de la propriété intellectuelle — Ufficio federale della proprietà intellettuale

Marken — Marques — Marche

Eintragungen — Enregistrements — Iscrizioni

Nr. 181071. Hinterlegungsdatum: 25. März 1960, 6 Uhr.
Bauhandels AG, Lehen, Oberriet (St. Gallen). — Fabrikmarke.

Platten mit glasverstärktem Kunstharz beschichtet.

BAOLIT

Nr. 181072. Hinterlegungsdatum: 25. März 1960, 6 Uhr.
Bauhandels AG, Lehen, Oberriet (St. Gallen). — Fabrikmarke.

Platten mit Kunstharz beschichtet.

DEC-PLATEX

Nr. 181073. Hinterlegungsdatum: 12. April 1960, 18 Uhr.
Courtaulds Limited, 16, St. Martin's-le-Grand, London E. C. 1 (Grossbritannien). — Fabrik- und Handelsmarke.

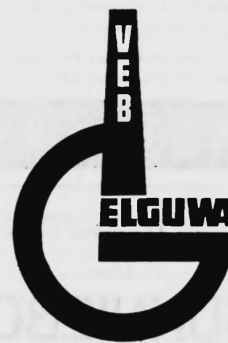
Teppiche, Wolldecken, Matten und Decken.

COURTESSA

Prioritätsanspruch: Grossbritannien, 13. Oktober 1959.

Nr. 181074. Hinterlegungsdatum: 28. April 1960, 18 Uhr.
VEB Leipziger Gummiwarenfabriken, Industriestrasse 81/84, Leipzig (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Waren aus Gummi und Gummiersatz für technische und sanitäre Zwecke; Spielwaren und Turn- und Sportgeräte aus Gummi oder/und Gummiersatzstoffen sowie Schwämme.



Nr. 181075. Hinterlegungsdatum: 5. Mai 1960, 9 Uhr.
Aktiengesellschaft Chocolat Tobler, Bern. — Fabrik- und Handelsmarke.

Schokoladen aller Art; Konfiseriewaren.

AIR TRAVEL

Nr. 181076. Hinterlegungsdatum: 3. Mai 1960, 18 Uhr.
«Maestrani» Schweizer Schokoladen AG, St. Gallen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Milchschokolade mit Mandeln und Honig.



Die Marke wird in Weinrot, Orange, Weiss, Blau und Gold ausgeführt.

Nr. 181077. Hinterlegungsdatum: 3. Mai 1960, 18 Uhr.
«Maestrani» Schweizer Schokoladen AG, St. Gallen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Milchschokolade mit Orangeat und Mandeln.



Die Marke wird in Blau, Orange, Gold, Rot und Weiss ausgeführt.

Nr. 181078. Date de dépôt: 12 mai 1960, 9 h.
Uhrenfabrik Frey & Co. AG (Manufacture d'Horlogerie Frey & Co. S.A.)
(Frey & Co. Watch Factory Ltd.), rue Bubenber 15, Bienne.
Marque de fabrique et de commerce. — Renouvellement avec extension de
l'indication des produits de la marque N° 107750. Le délai de protection
résultant du renouvellement court depuis le 12 mai 1960.

Montres et parties de montres, montres et pendulettes électriques et électroniques;
horloges; pendulettes et montres de commutation; réveils; pendulettes-
réveils électriques et électroniques, appareils radio à transistors; cellules photo-
électriques.

DECO

Nr. 181079. Date de dépôt: 10 juin 1960, 8 h.
Jean-Pierre Béguin, chemin des Fléoles 4, Bienne, et Jean-Louis Muller,
la Haute Vue, La Neuveville. — Marque de fabrique et de commerce.

Stylos à bille, porte-mines, plumes réservoir et tout objet servant à écrire ou à
dessiner.

BATEX

Nr. 181080. Hinterlegungsdatum: 20. Mai 1960, 12 Uhr.
Cherema AG (Cherema S.A.) (Cherema Ltd.), Zürcherstrasse 140, Dietikon
(Zürich). — Fabrik- und Handelsmarke.

Maschinen für chemische Textilreinigung, Rückgewinnungstumbler, Ausbürst-
und Entstaubungsmaschine, Transportwagen mit Gewichtsanzeiger.

C H E R E M A

Nr. 181081. Hinterlegungsdatum: 23. Mai 1960, 20 Uhr.
Basis Watch, A. Thommen, Uhrenfabrik Tecknau, in Tecknau (Baselland).
Fabrik- und Handelsmarke.

Uhren.

SUNNIEBOY

Nr. 181082. Hinterlegungsdatum: 23. Mai 1960, 20 Uhr.
Basis Watch, A. Thommen, Uhrenfabrik Tecknau, in Tecknau (Baselland).
Fabrik- und Handelsmarke.

Uhren.

SUNNYBOY

Nr. 181083. Hinterlegungsdatum: 30. Mai 1960, 10 Uhr.
Ernest Peter, chemin de Grange Falquet 9, Chêne Bougeries, Genf.
Fabrik- und Handelsmarke.

Pudding-Pulver.



AGAR AGAR | 1 LITER | AROME VANILLE

Nr. 181084. Hinterlegungsdatum: 25. Mai 1960, 18 Uhr.
Stra-Wi AG (Stra-Wi S.A.) (Stra-Wi Ltd.), Allschwil (Baselland).
Fabrik- und Handelsmarke.

Unter- und Oberbekleidung aus Textilstoffen aller Art.



Nr. 181085. Hinterlegungsdatum: 2. Juni 1960, 10 Uhr.
Dr. Ernst Gräub AG, Seilerstrasse 23 a, Bern.
Fabrik- und Handelsmarke.

Sera, Impfstoffe, diagnostische und pharmazeutische Präparate für die Veteri-
närmedizin.

ERYSOGEN

Nr. 181086. Hinterlegungsdatum: 4. Juni 1960, 18 Uhr.
Schweiz. Sprengstoff-Fabrik AG, Dottikon. — Fabrik- und Handelsmarke.
Sprengstoffe.

ALDORFIT SS F GELATINE



SCHWEIZ SPRENGSTOFF-FABRIK AG
FABRIQUE SUISSE D'EXPLOSIFS SA
FABBRICA SVIZZERA D'ESPLOSIVI SA
- DOTTIKON -



Nr. 181087. Hinterlegungsdatum: 7. Juni 1960, 20 Uhr.
The Manhattan Shirt Company, 444 Madison Avenue, New York 22 (New
York, USA). — Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung mit erweiterter
Warenangabe der Marke Nr. 98186. Die Schutzfrist aus der Erneuerung
läuft vom 7. Juni 1960 an.

Hemden und Ueberziehhacken aller Art, Bekleidungsstücke und Leibwäsche
aller Art, gestrickte, gewirkte und gewobene Artikel, insbesondere Bekleidungs-
artikel und Hauswäsche.

Manhattan

N° 181088.

Date de dépôt: 7 juin 1960, 17 h.

Filters, Inc., 30 Sagamore Hill Drive, Port Washington (New York, USA).
 Marque de fabrique et de commerce.

Relais électriques miniatures, notamment pour circuits électroniques.

POWRMITE

N° 181089.

Date de dépôt: 8 juin 1960, 18 h.

Société des Prodnits Nestlé S.A., Vevey (Vaud).
 Marque de fabrique et de commerce. — Renouvellement de la marque
 N° 98602. Le délai de protection résultant du renouvellement court depuis
 le 8 juin 1960.

Cacaos bruts et travaillés, chocolats en blocs, en plaques, en tablettes, en bâtons,
 en boules ou en poudre, chocolats fondants, fourrés, au lait et à la crème, choco-
 lats combinés avec des noisettes ou autres fruits quelconques, avec des liqueurs,
 des sirops ou des médicaments, articles de confiserie et de pâtisserie de tous
 genres.

MIRA

Nr. 181090.

Hinterlegungsdatum: 10. Juni 1960, 18 Uhr.

Kaspar Winkler & Co., Inhaber Dr. Schenker-Winkler, Geerenweg 9,
 Zürich 9/48. — Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung der Marke
 Nr. 97940. Die Schutzfrist aus der Erneuerung läuft vom 10. Juni 1960 an.

Imprägnierungsmittel für Natur- und Kunststein, Zement, Kalk, Kies, Gips,
 Harz, Asphalt, Goudron und Baustoffe.

Sikanol

Nr. 181091.

Hinterlegungsdatum: 10. Juni 1960, 18 Uhr.

Kaspar Winkler & Co., Inhaber Dr. Schenker-Winkler, Geerenweg 9,
 Zürich 9/48. — Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung der Marke
 Nr. 97941. Die Schutzfrist aus der Erneuerung läuft vom 10. Juni 1960 an.

Mörtelzusatzmittel.

Sikaplast

Nr. 181092.

Hinterlegungsdatum: 15. Juni 1960, 19 Uhr.

J. R. Geigy AG (J. R. Geigy S.A.), Schwarzwaldallee 215, Basel 16.
 Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung der Marke Nr. 98482. Die
 Schutzfrist aus der Erneuerung läuft vom 15. Juni 1960 an.

Arzneimittel, chemische Erzeugnisse für Heilzwecke und Gesundheitspflege,
 pharmazeutische Drogen, Pflaster, Verbandstoffe, Tier- und Pflanzenvertil-
 gungsmittel, Entkeimungs- und Entwesungsmittel (Desinfektionsmittel), Mittel
 zum Frischhalten und Haltbarmachen von Lebensmitteln.

DESOL

Nr. 181093.

Hinterlegungsdatum: 15. Juni 1960, 19 Uhr.

J. R. Geigy AG (J. R. Geigy S.A.), Schwarzwaldallee 215, Basel 16.
 Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung der Marke Nr. 98500. Die
 Schutzfrist aus der Erneuerung läuft vom 15. Juni 1960 an.

Arzneimittel, chemische Erzeugnisse für Heilzwecke und Gesundheitspflege,
 pharmazeutische Drogen, Pflaster, Verbandstoffe, Tier- und Pflanzenvertil-
 gungsmittel, Entkeimungs- und Entwesungsmittel (Desinfektionsmittel), Mittel
 zum Frischhalten und Haltbarmachen von Lebensmitteln.

MEDOMIN

Nr. 181094.

Hinterlegungsdatum: 15. Juni 1960, 19 Uhr.

J. R. Geigy AG (J. R. Geigy S.A.), Schwarzwaldallee 215, Basel 16.
 Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung der Marke Nr. 98578. Die
 Schutzfrist aus der Erneuerung läuft vom 15. Juni 1960 an.

Chemische Produkte für die Textilindustrie, Farbstoffe, Farben, Firnisse,
 Lacke, Beizen.

TINOSOL

Nr. 181095.

Hinterlegungsdatum: 16. Juni 1960, 21 Uhr.

Aktiengesellschaft Haackerbräu, München (Deutschland).
 Fabrik- und Handelsmarke. — Erneuerung der Marke Nr. 98018. Die
 Schutzfrist aus der Erneuerung läuft vom 16. Juni 1960 an.

Hopfen, Kopfbedeckungen, künstliche Blumen, Tischwäsche, Plomben, Harze,
 Bier, Starkbier, Porter und Ale, alkoholfreies Bier, Bierwürze, Färbemittel,
 alkoholfreies Bier, Automaten, Karten, Zeitungsmappen, Musikinstrumente,
 deren Teile und Saiten, Eier, Treber, Futtermittel, Eis, Musikalien, Text- und

Liederbücher, Zeitungen; Glas, Glimmer und Waren daraus; Schleifen, Schär-
 pen, Peitschen, Schablonen, Hopfenöl; Spielereien aus Holz, Papier, Metall
 oder Stoff; Bieruhren, Papierschlängen, Pfeifen, Kotillonartikel, Blas- und
 Radauinstrumente, Scherzbrillen, Schmetterlinge, Scherzartikel, Masken,
 Bärte, Perücken, Plüschaffen, Lampions, Laternen, Rouleaus, Säcke, Zelte,
 Fahnen.



N° 181096.

Date de dépôt: 18 juin 1960, 18 h.

Société anonyme des Fabriques de chocolat et confiserie J. Klaus, Le Locle.
 Marque de fabrique et de commerce. — Renouvellement de la marque
 N° 98002. Le délai de protection résultant du renouvellement court depuis
 le 12 juin 1960.

Confiserie.

PASTILLES D'ORATEURS

Transmissions — Uebertragungen

Marque N° 109317. — Geo E. Keith Company, Brockton (Massachusetts,
 USA). — Transmission à Geo. E. Keith British Stores, Ltd., 100 Perkins
 Avenue, Brockton (Massachusetts, USA). — Enregistré le 29 juin 1960.

Marques N° 162040 et 175474. — Frédéric Seylaz, Genève. — Transmission à
 René Meyrat, 5, place de la Fusterie, Genève. — Enregistré le 30 juin 1960.

Marken Nr. 166712 bis 166715. — R. Tissot, vorm. Bussinger & Wettstein,
 Luzern. — Uebertragung an Prosita A.G., Zürichstrasse 27/29, Luzern. —
 Eingetragen den 28. Juni 1960.

Marke Nr. 174040. — Cigarettenfabrik Memphis A.G., Dübendorf / ZH, Dübendor-
 f (Zürich). — Uebertragung an Société anonyme Ed. Laurens Le Khédive
 Extension Suisse, 61, route de Chêne, Genève. — Eingetragen den 30. Juni
 1960.

Marque N° 176217. — Erhard Charles Andreae, Lausanne. — Transmission à
 Fabrique du Vieux Montier S.A., Le Lieu (Vaud). — Enregistré le 1^{er} juillet
 1960.

Sitzverlegungen — Transfers de siège

Marken Nrn. 126924, 137440, 160585 bis 160587. — Petazon AG, Basel. — Sitz
 verlegt nach Römerstrasse 43, Reinach (Baselland). — Eingetragen den
 29. Juni 1960.

Limitation de l'indication des produits — Einschränkung der Warenangabe

Marque N° 177842. — Labatec Pharma S.A., Genève. — L'indication des
 produits est limitée comme suit: Une spécialité employée comme diurétique.
 — Enregistré le 30 juin 1960.

Rectification — Berichtigung

Marque N° 180558. — True Form Foundations, Inc. — Le siège de la déposante
 est: Darby (Pennsylvania, USA). — Enregistré le 30 juin 1960.

Radiations — Löschungen

Marques N° 105897, 141265. — G. Weber & Co., Genève. — Radiées le 30 juin
 1960 à la demande de la titulaire.

Marke Nr. 176907. — Karl Lutz + Co., Verkaufsgesellschaft für Maschinen und
 Apparate, Zürich. — Gelöscht am 27. Juni 1960 auf Ansuchen der Marken-
 inhaberin.

Marke Nr. 178289. — Johannes Werder AG, Stein am Rhein. — Gelöscht am
 27. Juni 1960 auf Ansuchen der Markeninhaberin.

Marke Nr. 179036. — Eprova, Aktiengesellschaft, Schaffhausen. — Gelöscht am
 27. Juni 1960 auf Ansuchen der Markeninhaberin.

Marke Nr. 179119. — Stewa-Watch W. & P. Sterki, Günsberg (Solothurn). —
 Gelöscht am 30. Juni 1960 auf Ansuchen der Markeninhaberin.

Marque N° 180694. — Manufacture d'horlogerie Liengme & Co. S.A., Cormoret. —
 Radiée le 27 juin 1960 à la demande de la déposante.

Andere, durch Gesetz oder Verordnung zur Veröffentlichung im SHAB.
 vorgeschriebene Anzeigen — Autres avis, dont la publication est prescrite
 dans la F.O.S.C. par des lois ou ordonnances

Kraftloserklärung einer Ausweiskarte für Handelsreisende

Die am 29. April 1960 der Firma Tornado A.G., Basel, ausgestellte Taxkarte
 Nr. 44947/328, gültig bis 29. April 1961, zur Aufnahme von Bestellungen auf
 Haushaltapparaten ist nicht mehr beizubringen und wird hiermit ungültig
 erklärt. (A.A. 163)

Basel, den 13. Juli 1960.

Polizeidepartement Basel-Stadt:
 Administrativabteilung.

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

France et Algérie — Libération des importations

Le «Journal Officiel de la République française» du 26 juin 1960 a publié un avis aux importateurs dont il ressort que les modifications ci-après ont été apportées:

- à la liste négative énumérant les produits, originaires et en provenance des pays membres de l'OECE (dont la Suisse), ne bénéficiant pas des mesures de libération à l'importation en France et en Algérie (cf. annexe I);
- au relevé des marchandises dont l'importation en France et en Algérie est

subordonnée à des visas techniques (cf. annexe II)^{1) 2)}.

Les marchandises reprises sous des rubriques tarifaires qui, en raison de l'application de ces modifications, sont nouvellement radiées de la liste négative, ainsi que les produits ou groupes de produits n'y figurant plus ne sont plus soumis aux restrictions quantitatives à l'importation en France et en Algérie s'ils sont originaires et en provenance des pays membres de l'OECE.

Annexe I¹⁾

Liste des produits non libérés à l'importation en provenance des pays appartenant à l'OECE

Au lieu de:	Lire:
ex 02-01 Viandes et abats comestibles:	ex 02-01 Viandes et abats comestibles des animaux repris aux N° 01-01 à 01-04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés:
- ex A. Viandes:	- ex A. Viandes:
- - Autres:	- - Autres:
- - - d. De l'espèce porcine.	- - - b. Des espèces chevaline, asine et mulassière.
- - - e. De l'espèce ovine.	- - - d. De l'espèce porcine.
ex 12-06 Houblon:	- - - e. De l'espèce ovine.
- B. Lupuline.	12-06 Houblon (cônes et lupuline).
ex 13-03 ²⁾	ex 13-03 Sucres et extraits végétaux; pectine; agar-agar et autres mucilages et épaississants naturels extraits des végétaux:
	- ex A. Sucres et extraits végétaux:
	- - Autres:
	- - - h. De houblon.
	- B. Pectine.
	Position supprimée.
ex 28-03 Carbone (noir de gaz de pétrole, etc.):	Position supprimée.
- ex A. Noirs de gaz de pétrole et autres noirs de pétrole, noirs d'acétylène et noirs de gaz anthracénique:	ex 29-01 Hydrocarbures:
- - Carbon black du type «urnace».	- ex B. Acycliques non saturés:
ex 28-13 Autres acides inorganiques et composés oxygénés des métalloïdes:	- - Butadiène, isoprène, vinylacétylène.
- H. Composés du silicium.	- ex D. Aromatiques:
28-45 Silicates, y compris les silicates de sodium ou de potassium du commerce.	- - a. Benzène.
ex 29-01 Hydrocarbures:	- - Xylènes:
- ex B. Acycliques non saturés:	- - - d. Orthoxyène, métaoxyène, paraoxyène.
- - Butadiène, isoprène, vinylacétylène.	- - e. Styrolène (styrène) monomère.
- ex D. Aromatiques:	- ex i. Ethylbenzène, divinylbenzène, vinyltoluène.
- - a. Benzène.	ex 29-04 Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:
- - Xylènes:	- ex A. Monoalcools:
- - - d. Orthoxyène, métaoxyène, paraoxyène.	- - Saturés:
- - e. Styrolène (styrène) monomère.	- - ex h. Autres:
- ex i. Ethylbenzène, divinylbenzène, vinyltoluène.	- - - A l'exception des alcools nonyliques.
ex 29-04 Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:	- - Non saturés:
- ex A. Monoalcools:	- - i. Alcool allylique.
- - Saturés:	- ex B. Polyalcools:
- - ex h. Autres:	- - Diols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:
- - - A l'exception des alcools nonyliques.	- - ex c. Autres:
- - Non saturés:	- - - Butylène-glycol et 2 méthyl 2 N propyl 1-3 propane diol.
- - i. Alcool allylique.	ex 29-11 Aldéhydes, aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes:
- ex B. Polyalcools:	- ex A. Aldéhydes:
- - Diols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:	- - Acycliques:
- - ex c. Autres:	- - b. Ethanal.
- - - Butylène-glycol et 2 méthyl 2 N propyl 1-3 propane diol.	- - ex e. Glyoxal, aldéhyde acrylique, méthylacroléine, méthylpentaldéhyde.
ex 29-11 Aldéhydes, aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes:	ex 29-13 Cétones, cétones-alcools, cétones-phénols, ...:
- ex A. Aldéhydes:	- ex A. Cétones:
- - Acycliques:	- - ex j. Aromatiques:
- - b. Ethanal.	- - - Benzanthrone, cétone de Michler, cétone de Michler-éthyle.
- - ex e. Autres, sauf aldéhyde heptylique.	- G. Quinones-alcools, quinones-phénols, quinones-aldéhydes et autres quinones à fonctions oxygénées simples ou complexes.
- ex B. Aldéhydes-alcools:	- ex H. Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:
- - b. Autres.	- - ex b. Autres, sauf dinitrodiméthylbutylacétophénone (musc cétone).
- ex C. Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonction oxygénée simple ou complexe:	ex 29-14 Monoacides, leurs anhydrides, halogénures...:
- - ex c. Autres, sauf aldéhyde méthylène protocatéchique.	- ex A. Monoacides acycliques saturés:
ex 29-13 Cétones, cétones-alcools, cétones-phénols, ...:	- - t. Acide propionique, ses sels et ses esters.
- ex A. Cétones:	- ex y. Autres, sauf acide palmitique, ses sels et ses esters.
- - ex j. Aromatiques:	- ex B. Monoacides acycliques non saturés:
- - - Sauf acétophénone.	- - ex d. Autres, sauf acide linoléique, ses sels et ses esters.
- G. Quinones-alcools, quinones-phénols, quinones-aldéhydes et autres quinones à fonctions oxygénées simples ou complexes.	- ex D. Monoacides aromatiques:
- ex H. Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:	- - ex e. Autres:
- - b. Autres, sauf dinitrodiméthylbutylacétophénone (musc cétone).	- - - Chlorure de benzoïle.
ex 29-14 Monoacides, leurs anhydrides, halogénures...:	ex 29-16 Acides-alcools, acides-aldéhydes, acides-cétones...:
- ex A. Monoacides acycliques saturés:	- ex A. Acides-alcools:
- - t. Acide propionique, ses sels et ses esters.	- - ex k. Autres:
- ex y. Autres, sauf acide palmitique, ses sels et ses esters.	- - - Glucoheptonate de calcium.
- ex B. Monoacides acycliques non saturés:	ex 29-20 Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:
- - ex d. Autres, sauf acide linoléique, ses sels et ses esters.	- ex B. Autres:
- ex D. Monoacides aromatiques:	- - Carbonate d'allyl-diglycol.
- - ex e. Autres:	ex 29-22 Composés à fonction amine:
- - - Chlorure de benzoïle.	- ex A. Monoamines acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels:
ex 29-16 Acides-alcools, acides-aldéhydes, acides-cétones...:	- - ex c. Autres:
- ex A. Acides-alcools:	- - - Butylamines.
- - ex k. Autres:	- ex B. Polyamines acycliques et leurs dérivés... et leurs sels:
- - - Glucoheptonate de calcium.	- - a. Ethylène diamine et ses sels.
ex 29-20 Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:	
- B. Autres.	
ex 29-22 Composés à fonction amine:	
- ex A. Monoamines acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels:	
- - ex c. Autres:	
- - - Butylamines.	
- ex B. Polyamines acycliques et leurs dérivés... et leurs sels:	
- - a. Ethylène diamine et ses sels.	
- ex b. Autres, sauf hexaméthylène diamine et ses sels.	

Au lieu de:	Lire:	
ex 29-23 Composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes: - ex A. Amino-alcools et leurs dérivés, leurs éthers, sels et esters: - - b. Autres: - ex B. Amino-phénols et leurs dérivés, leurs éthers, sels et esters: - - e. Autres: - ex D. Amino-acides et leurs dérivés, leurs sels et leurs esters: - - f. Autres: - ex E. Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs sels et leurs esters: - - A l'exception des acides aminosalicyliques, leurs sels et leurs esters.	ex 29-23 Composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes: - ex A. Amino-alcools et leurs dérivés, leurs éthers, sels et esters: - - ex h. Autres: - - - Propanolamines. - ex D. Amino-acides et leurs dérivés, leurs sels et leurs esters: - - f. Autres: - ex E. Amino-alcools-phénols, amino-acides, phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs sels et leurs esters: - - A l'exception des acides aminosalicyliques, leurs sels et leurs esters. Position supprimée.	
29-28 Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.	ex 29-31 Thiocomposés organiques: - ex F. Autres: - - ex b. Autres, sauf mercaptans.	ex 29-31 Thiocomposés organiques: - ex F. Autres: - - ex b. Autres, sauf mercaptans.
ex 29-31 Thiocomposés organiques: - C. Thiourée: - ex F. Autres: - - ex b. Autres, sauf mercaptans.	ex 29-35 Composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques: - A. Furfural (furfurole). - K. Acides nucléiques et leurs sels. - O. Amino-acides biologiques hétérocycliques, leurs dérivés décarboxylés, leurs sels et leurs amides. - ex P. Autres, sauf déhydrothioparatoluidine, ses dérivés sulfonés et leurs sels (29.35.82); thiodyphénylamine et ses sels (29.35.83) et tétrahydroparaoxazine (morpholine) (29.35.85).	ex 29-35 Composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques: - K. Acides nucléiques et leurs sels. - O. Amino-acides biologiques hétérocycliques, leurs dérivés décarboxylés, leurs sels et leurs amides. - ex P. Autres, sauf déhydrothioparatoluidine, ses dérivés sulfonés et leurs sels (29.35.82), thiodyphénylamine et ses sels (29.35.83) et tétrahydroparaoxazine (morpholine) (29.35.85).
ex 29-38 Provitamines et vitamines...: - ex A. Provitamines y compris les concentrats: - - ex c. Autres, sauf ergostérol et déhydrocholestérol. - ex B. Vitamines y compris les concentrats: - - ex b. Vitamines B 1 et B 2: - - - Vitamines B 1. - - ex g. Autres: - - - Vitamines B 6 et PP. - C. Mélanges de vitamines avec des provitamines.	ex 29-38 Provitamines et vitamines...: - ex B. Vitamines y compris les concentrats: - - ex b. Vitamines B 1 et B 2: - - - Vitamines B 1. - - ex g. Autres: - - - Vitamines B 6 et PP. - C. Mélanges de vitamines avec des provitamines.	ex 29-38 Provitamines et vitamines...: - ex B. Vitamines y compris les concentrats: - - ex b. Vitamines B 1 et B 2: - - - Vitamines B 1. - - ex g. Autres: - - - Vitamines B 6 et PP. - C. Mélanges de vitamines avec des provitamines.
ex 38-19 Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, etc., n. d. n. c. a. : - T. Alkalydènes en mélanges. - V. Catalyseurs. - ex W. Autres: - - b. Autres.	ex 38-19 Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, etc., n. d. n. c. a. : - T. Alkalydènes en mélanges. - ex W. Autres: - - b. Autres.	ex 38-19 Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, etc., n. d. n. c. a. : - T. Alkalydènes en mélanges. - ex W. Autres: - - b. Autres.
ex 39-03 Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés...: - ex B. Esters de la cellulose: - - a et b. Nitrates de cellulose. - ex D. Matières plastiques à base d'esters de la cellulose: - - c. A base d'acétobutyrate de cellulose. - - d. Autres. - F. Matières plastiques à base d'éthers ou d'autres dérivés chimiques de la cellulose.	ex 39-03 Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés...: - ex B. Esters de la cellulose: - - a et b. Nitrates de cellulose. - ex D. Matières plastiques à base d'esters de la cellulose: - - c. A base d'acétobutyrate de cellulose.	ex 39-03 Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés...: - ex B. Esters de la cellulose: - - a et b. Nitrates de cellulose. - ex D. Matières plastiques à base d'esters de la cellulose: - - c. A base d'acétobutyrate de cellulose.
ex 42-03 Vêtements, et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou en succédanés du cuir: - ex C. Gants, y compris les moufles: - - a et b. De ville, non fourrés ou fourrés, en textiles, en pelletteries ou doublés.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 49-01 Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés: - ex A. Livres, brochures, opuscules et imprimés similaires: - - a. Reliés en cuir ou en succédanés du cuir.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 49-11 Images, gravures, photographies et autres imprimés obtenus par tous procédés: - A. Ouvrages publicitaires. - B. Images religieuses d'un format s'inscrivant dans un rectangle de 9 x 14 cm, obtenus par tous procédés. - ex D. Autres imprimés et reproductions, n. d. n. c. a. : - - A l'exception des œuvres de maîtres anciens ou modernes figurant au catalogue édité par l'Unesco.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 50-09 Tissus de soie ou de bourre de soie (de schappe): - Imprimés.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 58-02 Autres tapis confectionnés ou non: - ex A. Tapis: - - ex a. De laine, de poils grossiers, contenant plus de 15 % en poids de fibres textiles artificielles discontinues. - - ex c. De fibres textiles artificielles discontinues.	ex 58-02 Autres tapis confectionnés ou non: - ex A. Tapis: - - ex a. De laine, de poils grossiers, contenant plus de 15 % en poids de fibres textiles artificielles discontinues.	ex 58-02 Autres tapis confectionnés ou non: - ex A. Tapis: - - ex a. De laine, de poils grossiers, contenant plus de 15 % en poids de fibres textiles artificielles discontinues.
ex 59-09 Toiles cirées et autres tissus huilés ou recouverts d'un enduit à base d'huile: - B. Toiles cirées et autres.	Position supprimée.	Position supprimée.
59-10 Linoléums pour tous usages, découpés ou non; couvre-parquets, etc.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 60-03 Bas, sous-bas, chaussettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: - ex B. Autres: - - b. De fibres textiles synthétiques.	ex 60-03 Bas, sous-bas, chaussettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: - ex B. Autres: - - ex b. De fibres textiles synthétiques: - - - Bas comportant 20 deniers et moins.	ex 60-03 Bas, sous-bas, chaussettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: - ex B. Autres: - - ex b. De fibres textiles synthétiques: - - - Bas comportant 20 deniers et moins.
ex 61-01 Vêtements de dessus, d'hommes ou de garçonnets: - B. Vêtements imperméabilisés par imprégnation ou enduction. - ex C. Autres, de laine: - - Contenant plus de 15 % en poids de fibres textiles artificielles discontinues.	ex 61-01 Vêtements de dessus, d'hommes ou de garçonnets: - ex C. Autres, de laine: - - Contenant plus de 15 % en poids de fibres textiles artificielles discontinues.	ex 61-01 Vêtements de dessus, d'hommes ou de garçonnets: - ex C. Autres, de laine: - - Contenant plus de 15 % en poids de fibres textiles artificielles discontinues.
ex 61-02 Vêtements de dessus, de femmes, fillettes ou jeunes enfants: - ex B. Autres: - - b. Vêtements imperméabilisés par imprégnation ou enduction. - - Autres: - - - ex e. Autres, de laine: - - - - Contenant plus de 15 % de fibres textiles artificielles discontinues.	ex 61-02 Vêtements de dessus, de femmes, fillettes ou jeunes enfants: - ex B. Autres: - - Autres: - - - ex e. Autres, de laine: - - - - Contenant plus de 15 % de fibres textiles artificielles discontinues.	ex 61-02 Vêtements de dessus, de femmes, fillettes ou jeunes enfants: - ex B. Autres: - - Autres: - - - ex e. Autres, de laine: - - - - Contenant plus de 15 % de fibres textiles artificielles discontinues.
ex 61-06 Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-cols, mantilles, voiles, voilettes, et articles similaires: - ex B. Autres: - - ex b. De soie ou de schappe, imprimés.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 65-05 Chapeaux et autres coiffures (y compris les résilles et filets à cheveux) en bonneterie ou confectionnés à l'aide de tissus, de dentelles ou de feutres (en pièces mais non en bandes), garnis ou non: - E. Bérêts, genre bérêts basques ou bérêts alpins et analogues. - F. Fcz, chéchias et coiffures analogues.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 69-04 Briques de construction (y compris les hourdis, etc.): - ex A. En terre commune: - - b. Creuses.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 69-07 Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés: - B. En grès.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 69-13 Statuettes, objets de fantaisie, d'ameublement, d'ornementation ou de parure: - D. En porcelaine.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 70-10 Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes, etc.: - ex A. Bonbonnes, bouteilles et flacons: - - En autre verre: - - - Taillés, dépolis, gravés ou décorés, autrement que par simple moulage: - - - - f. En cristal.	Position supprimée.	Position supprimée.
ex 70-13 Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, etc.: - B. En cristal. - ex C. En autre verre: - - Objets pour le service de la table ou de la cuisine: - - - b. Taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage. - - - c, d. Autres.	ex 70-13 Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, etc.: - ex C. En autre verre: - - Objets pour le service de la table ou de la cuisine: - - - b. Taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage. - - - c, d. Autres.	ex 70-13 Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, etc.: - ex C. En autre verre: - - Objets pour le service de la table ou de la cuisine: - - - b. Taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage. - - - c, d. Autres.
ex 70-19 Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes, etc...: - ex E. Objets de verroterie: - - b. Autres.	Position supprimée.	Position supprimée.

Au lieu de:	Lire:
ex 73-02 Ferro-alliages: — C. Ferro-silicium. — D. Ferro-silico-manganèse.	Ferro-alliages: — C. Ferro-silicium.
ex 73-20 Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raceords, coudes, joints, manchons, brides, etc.): — B. En fonte malléable.	Position supprimée.
ex 81-01 Autres métaux communs, bruts ou ouvrés: — ex G. Titane: — a. Brut; déchets et débris.	Position supprimée.
ex 82-05 Outils interchangeables pour machines et pour outillage à main, mécanique ou non...: — A. Forets et autres outils de perçage. — B. Tarauds, alésiors, filières autres que d'étrépage... — C. Fraises, broches à mandriner, couteaux à tailler les engrenages. — ex F. Outils de forage, de sondage: — c. Autres (couronnes, trépan, etc.).	ex 82-05 Outils interchangeables pour machines et pour outillage à main, mécanique ou non...: — A. Forets et autres outils de perçage. — C. Fraises, broches à mandriner, couteaux à tailler les engrenages. — ex F. Outils de forage, de sondage: — c. Autres (couronnes, trépan, etc.).
ex 84-06 Moteurs à explosion ou à combustion interne à pistons: — ex D. Autres moteurs: — h et c. Autres.	ex 84-06 Moteurs à explosion ou à combustion interne à pistons: — ex D. Autres moteurs: — Autres, d'un poids unitaire de: — c. 100 000 kg ou moins.
ex 84-11 Pompes, moto-pompes et turbo-pompes, à air et à vide, compresseurs, etc.: — ex B. Pompes et compresseurs nus, à commande mécanique: — Alternatifs, à piston ou à membrane d'un poids unitaire de: — 25 000 kg ou moins: — ex b. 7000 kg ou moins. — c à e. Centrifuges et axiaux. — f à h. Autres. — C. Moto-pompes et turbo-pompes...: — a. Groupes moto-compresseurs hermétiques. — b à g. Autres. — ex D. Parties et pièces détachées des pompes et des compresseurs ci-dessus: — a. Corps en acier... — ex b. Autres, à l'exception des aubes et aubages, soupapes, clapets et articles similaires, segments de pistons.	ex 84-11 Pompes, moto-pompes et turbo-pompes, à air et à vide, compresseurs, etc.: — ex B. Pompes et compresseurs nus, à commande mécanique: — Centrifuges et axiaux, d'un poids unitaire de: — d. 250 kg exclus à 1000 kg inclus. — e. 250 kg ou moins. — f à h. Autres. — ex C. Moto-pompes et turbo-pompes, moto-compresseurs et turbo-compresseurs: — a. Groupes moto-compresseurs hermétiques: — ex D. Parties et pièces détachées des pompes et des compresseurs ci-dessus: — a. Corps en acier... — ex b. Autres, à l'exception des aubes et aubages, soupapes, clapets et articles similaires, segments de pistons.
ex 84-17 Appareils et dispositifs même chauffés électriquement pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc., à l'exclusion des appareils domestiques, chauffe-eau et chauffe-bains non électriques: — C. Condenseurs et évaporateurs pour machines et appareils pour la production du froid. — D. Dispositifs aérothermes et dispositifs aérofrigorants pour le conditionnement de l'air.	ex 84-17 Appareils et dispositifs même chauffés électriquement pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc., à l'exclusion des appareils domestiques, chauffe-eau et chauffe-bains non électriques: — D. Dispositifs aérothermes et dispositifs aérofrigorants pour le conditionnement de l'air.
ex 84-23 Machines et appareils, fixes ou mobiles, d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol (pelles mécaniques, hacheuses, excavateurs, décapeurs, niveleuses, bulldozers, scrapers, etc.); sonnettes de battage; chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du N° 87-03: — C. Matériel de forage et de sondage. — ex E. Pelles mécaniques et excavateurs: — Automobiles sur chenilles ou sur roues ne pouvant circuler sur rails: — b. Autres. — d. Parties et pièces détachées. — ex F. Autres: — a. Automobiles, sur chenilles ou sur roues, ne pouvant circuler sur rails. — Autres: — c. Autres. — d. Parties et pièces détachées.	ex 84-23 Machines et appareils, fixes ou mobiles, d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol (pelles mécaniques, hacheuses, excavateurs, décapeurs, niveleuses, bulldozers, scrapers, etc.); sonnettes de battage; chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du N° 87-03: — ex E. Pelles mécaniques et excavateurs: — Automobiles sur chenilles ou sur roues, ne pouvant circuler sur rails: — b. Autres. — d. Parties et pièces détachées. — ex F. Autres: — a. Automobiles, sur chenilles ou sur roues, ne pouvant circuler sur rails. — d. Parties et pièces détachées.
ex 84-31 Machines pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier) et pour la fabrication et le finissage du papier et du carton: — B. Pour la fabrication du papier et du carton (machines continues à tables plates, à formes rondes, enrouleuses, etc.).	Position supprimée.
ex 84-35 Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques, margeurs, pileuses et autres appareils auxiliaires d'imprimerie: — ex A. Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques: — b. Machines à imprimer en blanc, dites «deux tours» (à double révolution du cylindre). — ex c. Autres, d'un poids unitaire de plus de 500 kg, à l'exception des machines à imprimer feuille à feuille en héliogravure. — e. Parties et pièces détachées. — B. Appareils auxiliaires d'imprimerie, leurs parties et pièces détachées.	ex 84-35 Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques, margeurs, pileuses et autres appareils auxiliaires d'imprimerie: — ex A. Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques: — b. Machines à imprimer en blanc, dites «deux tours» (à double révolution du cylindre). — ex c. Autres, d'un poids unitaire de plus de 500 kg, à l'exception des machines à imprimer feuille à feuille en héliogravure. — e. Parties et pièces détachées.
ex 84-45 Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques, autres que celles des N° 84-49 et 84-50: — B. Machines-outils travaillant par électro-érosion et autres machines opérant par procédés électriques; machines-outils ultrasoniques autres que celles visées au paragraphe A. — ex C. Machines-outils travaillant par enlèvement de matières (autres que celles visées aux paragraphes A et B): — Tours semi-automatiques à tourelle revolver, d'un poids unitaire de: — d. 3000 kg ou moins. — Tours automatiques d'un poids unitaire de: — ex g. Plus de 3000 kg à l'exception des tours monobroches. — ex h. 3000 kg ou moins, à l'exception des tours monobroches à poupée mobile. — Machines à rectifier, machines à affûter, à meuler, à polir, à roder, à dresser ou à surfaçer, travaillant à l'aide de meules, d'abrasifs et de produits de polissage: — ex w, ex x. Avec système de réglage micrométrique, à l'exception des machines à rectifier les engrenages et des machines à rectifier les filets. — y, z. Machines à brocher. — Machines à tailler et machines à raser les engrenages: — ac. Machines à tailler les engrenages cylindriques, quelle que soit la forme de la denture et pesant, par machine, de 1000 kg exclus à 10 000 kg inclus. — ex ad. Autres: — Machines à tailler et machines à raser les engrenages cylindriques d'un poids supérieur à 10 000 kg. — ex D. Autres: — b, c. Machines à rouler, à cintrer, à plier, à planer.	Position supprimée.
ex 84-48 Pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines-outils des N° 84-45 à 84-47 inclus, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur les machines-outils; porte-outils pour outillage à main des N° 82-04, 81-49 et 85-05: — C. Autres.	Position supprimée.
ex 84-59 Machines, appareils et engins mécaniques, non dénommés, ni compris dans d'autres positions du présent chapitre: — ex D. Machines, appareils et engins pour les travaux publics, le bâtiment et travaux analogues: — b, c. Autres (épandeurs de graviers, machines à lisser, strier, etc., les revêtements de chaussée, moto-balayeuses pour l'entretien des voies publiques, etc.). — O. Humidificateurs et déshumidificateurs d'air.	ex 84-59 Machines, appareils et engins mécaniques, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre: — ex D. Machines, appareils et engins pour les travaux publics, le bâtiment et travaux analogues: — Autres (épandeurs de graviers, machines à lisser, strier, etc., les revêtements de chaussée, moto-balayeuses pour l'entretien des voies publiques, etc.): — b. Automobiles, sur chenilles ou sur roues, ne pouvant circuler sur rails. — O. Humidificateurs et déshumidificateurs d'air.
ex 85-01 Machines génératrices, moteurs et convertisseurs rotatifs; transformateurs et convertisseurs statiques (redresseurs, etc.); bobines à réaction (ou de réactance) et selfs: — ex D. Convertisseurs autres que les convertisseurs rotatifs du paragraphe A: — b. Autres (à vapeur de mercure, à ampoule de verre, à cathode chaude, à vibreur, au germanium, etc.).	Position supprimée.

Au lieu de:	Lire:
ex 85-06 Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique, définis à la note III du présent chapitre: — ex B. Aspirateurs de poussières, y compris ceux comportant des dispositifs accessoires, à l'exception des aspirateurs-balais.	Position supprimée.
85-13 Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur.	ex 85-13 Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur: — ex A. Appareils pour télégraphes ou pour téléphotographie; appareils dits de télécomposition; appareils de télécommunication à grande distance ou par courant porteur; appareils dits « annexes » de téléimprimeur; émetteurs, récepteurs, appareils de transmission automatique (à bandes perforées, etc.) etc.: — Appareils dits « annexes » de téléimprimeur; émetteurs et récepteurs. — B. Autres appareils, y compris les téléimprimeurs émetteurs-récepteurs. — C. Parties et pièces détachées.
ex 85-11 Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence, y compris les combinaisons de ces appareils (appareils d'amplification du son): — B. Haut-parleurs. — C. Amplificateurs électriques de basse fréquence et appareils d'amplification du son: — a. Des types spéciaux pour la téléphonie ou la télégraphie. — b. Autres.	ex 85-14 Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence, y compris les combinaisons de ces appareils (appareils d'amplification du son): — B. Haut-parleurs. — ex C. Amplificateurs électriques de basse fréquence et appareils d'amplification du son: — b. Autres.
ex 85-15 Appareils de transmission et de réception pour radiotéléphonie et la radiotélégraphie; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prises de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommunication: — B. Appareils récepteurs. — C. Appareils de prises de vues pour la télévision. — ex E. Parties et pièces détachées: — d, e. Autres.	ex 85-15 Appareils de transmission et de réception pour radiotéléphonie et la radiotélégraphie; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prises de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radio télécommunication: — B. Appareils récepteurs. — ex E. Parties et pièces détachées: — d, e. Autres. Position supprimée.
ex 85-19 Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, para-foudres, prises de courant, boîtes de jonction, etc.): résistances non chauffantes (y compris les lampes à résistance), potentiomètres et rhéostats; régulateurs automatiques de tension à commutation par résistance, par inductance, à contacts vibrants ou à moteur; tableaux de commande ou de distribution: — ex B. Relais: — a. De téléphonie ou de télégraphie. — ex b. De télécommande ou autres: — De 200 g et moins. — ex E. Résistances non chauffantes (y compris les lampes à résistance); potentiomètres et rhéostats: — Autres: — ex c. D'un poids unitaire de 20 g ou moins et lampes.	ex 85-21 Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou photocathode, autres que ceux du N° 85-20) tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeur de mercure); tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prises de vues en télévision, etc....; cellules photoélectriques; diodes, triodes, etc.... à cristal (transistors par exemple); cristaux piézo-électriques montés: — C. Tubes cathodiques. — F. Diodes, triodes à cristal (transistors). — H. Parties et pièces détachées.
ex 85-22 Machines et appareils électriques non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre: — ex A. Générateurs de basse et haute fréquence. — E. Autres.	ex 85-22 Machines et appareils électriques non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre: — E. Autres.
ex 87-03 Voitures automobiles à usages spéciaux; autres que pour le transport proprement dit, telles que: voitures-dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures-balayeuses, voitures-chasse-neige, voitures-épanduses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures radiologiques, voitures-exposition et similaires.	ex 87-03 Voitures automobiles à usages spéciaux, autres que pour le transport proprement dit, telles que: voitures-dépanneuses, voitures-exposition et similaires: — A l'exception des voitures-grues neuves, d'un poids total, en ordre de marche, supérieur à 35 t.
90-01 Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières non montés, à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés optiquement; matières polarisantes en feuilles ou en plaques.	ex 90-01 Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés optiquement; matières polarisantes en feuilles ou en plaques: — B. Autres. Position supprimée. Position supprimée.
90-11 Microscopes et diffractographes électroniques et protoniques.	
ex 90-14 Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique; boussoles, télémètres: — C. Instruments et appareils de photogrammétrie. — ex D. Instruments et appareils de navigation (maritime, fluviale ou aérienne): — Autres: — c. Pour la navigation aérienne (pilotes automatiques, machmètres, etc.).	ex 90-17 Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels: — A. Appareils d'électricité médicale. — ex B. Autres instruments et appareils: — d. Equipements dentaires sur socles et tours dentales de tous types; crachoirs pour cabinets dentaires. — Autres: — e. Spécialement conçus pour la chirurgie dentaire (davières, élévateurs, curettes, fraises, meulettes, etc.). — f. Autres, y compris les appareils pour tests visuels.
ex 90-17 Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels: — A. Appareils d'électricité médicale. — ex B. Autres instruments et appareils: — d. Equipements dentaires sur socles et tours dentales de tous types; crachoirs pour cabinets dentaires. — Autres: — e. Spécialement conçus pour la chirurgie dentaire (davières, élévateurs, curettes, fraises, meulettes, etc.). — f. Autres, y compris les appareils pour tests visuels.	ex 90-17 Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels: — ex B. Autres instruments et appareils: — Autres: — e. Spécialement conçus pour la chirurgie dentaire (davières, élévateurs, curettes, fraises, meulettes, etc.).
ex 90-28 Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation et d'analyse: — B. Instruments et appareils pour la mesure, la vérification et le contrôle de grandeurs électriques. — ex C. Instruments et appareils dont la méthode opérationnelle a son principe dans un phénomène électrique variable avec le facteur recherché: — ex c. Autres: — Appareils électriques ou électroniques pour la navigation aérienne.	ex 90-28 Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation et d'analyse: — B. Instruments et appareils pour la mesure, la vérification et le contrôle de grandeurs électriques. Position supprimée.
90-29 Parties, pièces détachées et accessoires, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils des N° 90-23, 90-24, 90-26, 90-27 ou 90-28, qu'ils soient susceptibles d'être utilisés sur un seul ou sur plusieurs des instruments ou appareils de ce groupe de positions.	Position supprimée.
ex 92-08 Instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre (orchestrions, orgues de Barbarie, boîtes à musique, oiseaux chanteurs, scies musicales, etc.); appeaux de tout genre et instruments d'appel et de signalisation à bouche (cornes d'appel, sifflets, etc.): — B. Boîtes à musique.	Position supprimée.
ex 92-10 Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments de musique (autres que les cordes harmoniques), y compris les cartons et papiers perforés pour appareils à jouer mécaniquement, ainsi que les mécanismes de boîtes à musique; métronomes et diapasons de tout genre: — ex C. Parties, pièces détachées et accessoires: — ex k. Des autres instruments: cartons et papiers perforés pour appareils automatiques et mécanismes de boîtes à musique: — Mécanismes de boîtes à musique.	Position supprimée.
ex 92-11 Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tourne-disques, les tourne-films et les tourne-fils, avec ou sans lecteur de son: — A. Appareils d'enregistrement du son. — ex B. Appareils de reproduction du son: — b. Tourne-films, tourne-fils et similaires. — Autres: — d. Autres. — C. Appareils mixtes.	ex 92-11 Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tourne-disques, les tourne-films et les tourne-fils, avec ou sans lecteur de son: — ex B. Appareils de reproduction du son: — b. Tourne-films, tourne-fils et similaires. — Autres: — d. Autres. — C. Appareils mixtes.

Au lieu de:	Lire:
ex 92-13 Autres parties, pièces détachées et accessoires des appareils repris au N° 92-11: - A. Lecteurs de son et leurs pièces détachées. - B. Dérouleurs de films, de rubans ou de fils.	Position supprimée.
ex 94-01 Sièges même transformables en lits (à l'exclusion de ceux du N° 94-02), et leurs parties: - ex A. Sièges en bois non rembourrés et leurs parties (autres que celles du paragraphe D): - - b à d. Autres. - ex C. Sièges rembourrés et leurs parties (autres que celles du paragraphe D): - - a. Sièges dits «confortables». - - Autres: - - - b. En matières plastiques artificielles. - - - d. En autres matières. - D. Fonds de sièges ou de dossiers, palmettes, banquettes et articles similaires.	ex 94-01 Sièges même transformables en lits (à l'exception de ceux du N° 94-02), et leurs parties: - ex A. Sièges en bois non rembourrés et leurs parties (autres que celles du paragraphe D): - - Autres: - - - Non pilants: - - - b. En bois courbé. - - - c. Autres. - C. Sièges rembourrés et leurs parties (autres que celles du paragraphe D): - - a. Sièges dits «confortables». - - Autres: - - - d. En autres matières.
96-02 Articles de brosse (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires), y compris les brosses constituant des éléments de machines; rouleaux à peindre, raclettes en caoutchouc ou autres matières souples analogues.	ex 96-02 Articles de brosse (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires), y compris les brosses constituant des éléments de machines; rouleaux à peindre, raclettes en caoutchouc ou autres matières souples analogues: - C. Pinceaux et brosses à peindre ou à dessiner. - ex F. Autres articles: - - c. Autres.
96-03 Têtes préparées pour articles de broserie.	ex 96-03 Têtes préparées pour articles de broserie: - B. Autres.
97-03 Autres jouets; modèles réduits pour le divertissement.	ex 97-03 Autres jouets, modèles réduits pour le divertissement: - A. Armes-jouets. - B. Jouets de construction ou à transformation. - C. Instruments de musique-jouets. - D. Avions-jouets et planeurs, susceptibles de voler. - E. Jouets électriques et jouets à moteur autres que ceux repris ci-dessus. - G. Autres. - H. Jouets des espèces ci-dessus assemblés en panoplies ou modes de présentation similaires.
ex 97-04 Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casino): - A. Jeux à moteurs ou à mouvement pour lieux publics.	ex 97-04 Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casino): - ex A. Jeux à moteurs ou à mouvement pour lieux publics: - - a. Appareils dits «à sous», distributeurs d'argent ou de jetons de consommation et tous autres appareils dont le fonctionnement repose sur l'adresse ou le hasard et qui sont susceptibles de procurer une consommation ou tout autre gain moyennant une mise. - - ex b. Autres: - - - A l'exception des jeux importés à l'état neuf. - F. Cartes à jouer, y compris les cartes-jouets.
ex 98-03 Porte-plume, stylographes et porte-mine; porte-crayon et similaires; leurs pièces détachées et accessoires (protège-pointes, agrafes, etc.), à l'exception des articles des N° 98-04 et 98-05: - ex D. Pièces détachées et accessoires (protège-pointes, agrafes, etc.). - - b. En métaux communs. - - c, d. En autres matières.	Position supprimée.
ex 98-05 Crayons (y compris les crayons d'ardoise), mines, pastels et fusains, craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs et craies de billards: - A. Crayons composés (à gaine).	Position supprimée.

Annexe II^{1) 2)}

1° Sous le titre: «2. Visas techniques»: Sous la rubrique: «Direction des industries mécaniques et électriques»: a) Supprimer: 84-45 D b Machines et appareils à trier, cribler, classer ou laver. 84-56 A Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser. 84-56 B Machines et appareils à agglomérer, former, mouler ou piler, y compris les machines à former les noyaux et les moules de fonderie en sable. b) Substituer à: 84-45 C ex w Machines à rectifier les engrenages et machines à rectifier les filets, avec système de réglage micro-métrique. et ex x Les mentions ci-après: 84-45 Cw, x Machines à rectifier, machines à affûter, à meuler, à polir, à roder, à dresser ou à surfacer, travaillant à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, avec système de réglage micrométrique. c) Ajouter: 84-45 B Machines-outils travaillant par électroérosion et autres machines opérant par procédés électriques; machines-outils ultrasoniques autres que celles visées au paragraphe A. 85-01 D b Convertisseurs fixes «autres» (à vapeur de mercure, à ampoule de verre, à cathode chaude, à vibreur, au germanium, etc.). 85-21 ex H Parties et pièces détachées des matériels des N° 85-21 A, B, C, D, E, G. ex 87-03 Voitures-grues neuves, d'un poids total, en ordre de marche, supérieur à 35 tonnes.	90-14 D c (a) Instruments et appareils pour la navigation aérienne (pilotes automatiques, machmètres, etc.). 90-28 C ex c (a) Appareils électriques ou électroniques pour la navigation aérienne. Et le renvoi (a) ci-après: (a) Les certificats d'importation et les demandes de licences relatives à ces produits devront également comporter le visa de la direction technique et industrielle de l'aéronautique du ministère des armées (air), 26, boulevard Victor, Paris (15°). Sous la rubrique «Direction des industries diverses et des textiles», ajouter: 97-04 A ex b Jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, neufs (b). Et le renvoi (b) ci-après: (b) Les certificats d'importation et les demandes de licences d'importation devront préciser qu'il s'agit exclusivement de matériel neuf; ces titres devront être également accompagnés d'un certificat d'origine portant une date postérieure à celle du présent avis. Les importations devront, à l'occasion du visa, justifier que si l'expédition du pays d'origine a déjà été réalisée, elle est intervenue à une date postérieure à celle du présent avis. Sous la rubrique «Service des métaux et minerais et matériaux de construction», ajouter: 25-10 Ab et B b Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et autres, non moulus.
---	--

1) Voir FOSC. N° 9, 26, 51, 58 et 93 des 13 janvier, 2 février, 2 et 10 mars et 22 avril 1960.

2) Voir FOSC. N° 16 du 21 janvier 1960 (Algérie: Libération des importations).

3) Les produits repris sous cette position tarifaire, originaires et en provenance des pays membres de l'OECE, étaient libérés auparavant du contingentement à l'importation.

163. 15. 7. 60.

Verzeichnis der Handelsreisenden

Das Handelsreisendenverzeichnis 1960 wird in den nächsten Tagen erscheinen. Es bringt in seinem ersten Teil eine nach Kantonen geordnete Zusammenstellung der Firmen, die in der Zeit vom 1. Oktober 1959 bis 31. März 1960 Ausweiskarten zum Besuch der Privatkundschaft gelöst haben. Jeder Firma sind Angaben über ihren Geschäftszweig sowie die Namen der für sie tätigen Kleinreisenden beigelegt. Der zweite Teil enthält ein Verzeichnis von Firmen, die nicht ohne weiteres zu ermitteln sind, während im dritten Teil die Namen der Reisenden in alphabetischer Reihenfolge angeführt werden.

Die Ausgabe 1960 umfasst 206 Seiten und kann gegen Einzahlung von Fr. 2.50 auf Postcheckkonto III 520, Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit, Bern, unter Vermerk auf der Rückseite des Einzahlungsscheins: Handelsreisendenverzeichnis, bezogen werden.

163. 15. 7. 60.

Liste des voyageurs de commerce

L'édition 1960 de la «Liste des voyageurs de commerce» paraîtra ces prochains jours. Sa première partie contient un sommaire des raisons sociales établi par cantons qui, du 1^{er} octobre 1959 au 31 mars 1960, se sont pourvues de cartes de légitimation payantes pour la recherche de commandes auprès des particuliers. La branche du commerce de chaque maison ainsi que les noms de ses voyageurs y sont également mentionnés.

La deuxième partie contient un répertoire alphabétique de certaines maisons dont la désignation courante rend parfois l'identification difficile. A la troisième partie enfin figure l'index alphabétique des voyageurs de commerce.

L'annuaire 1960 comprend 206 pages. On peut se le procurer contre versement de 2 fr. 50 au compte de chèque postaux N° III 520, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, à Berne, en mentionnant au verso du bulletin de paiement: Liste des voyageurs de commerce.

163. 15. 7. 60.

Staatenbund von Malaya – Liberalisierung der Einfuhr

Gemäss der «Customs Ordinance Nr. L.N. 131» vom 14. Juni 1960 haben die Behörden des Malayischen Staatenbundes die restlichen, noch bestehenden Einfuhrbeschränkungen aufgehoben (vgl. Publikation im SHAB. Nr. 48 und 133 vom 26. Februar 1955 und 10. Juni 1955). Mit Wirkung ab 1. Juli 1960 können somit alle Waren aus der Schweiz ohne Vorlage einer besonderen Bewilligung in den Staatenbund von Malaya importiert werden.

163. 15. 7. 60.

Fédération de Malaisie – Libération des importations

Selon la «Customs Ordinance No. L.N. 131» du 14 juin 1960 les autorités de la Fédération de Malaisie ont annulé les restrictions d'importation encore en vigueur (voir FOSC. N° 48 et 133 du 26 février 1955 et 10 juin 1955). Avec effet au 1^{er} juillet 1960 les marchandises d'origine suisse peuvent être importées dans la Fédération de Malaisie sans permis spécial.

163. 15. 7. 60.

Redaktion: Handelsabteilung des Eidg. Volkswirtschaftsdepartementes, Bern.

Redaktion: Division du commerce du Départ. fédéral de l'économie publique, Berne.

Prospekt

für die Kotierung an den Börsen von Zürich, Basel, Genf und Lausanne von 1 447 831 neuen Stammaktien à hfl. 20.— nom. der

Royal Dutch Petroleum Company

N. V. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij mit Sitz im Haag

An der am 19. Mai 1960 im Haag abgehaltenen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wurde beschlossen, zu Lasten des Agios aus Aktienemissionen auf jede der bis zum 31. Dezember 1959 emittierten 72 391 577 Stammaktien 2% in Aktien der Gesellschaft auszuschütten. Infolgedessen gelangen 1 447 831 Stammaktien à hfl. 20.— nom. zur Ausgabe, die für das Geschäftsjahr 1960 voll dividendenberechtigt sind.

Die Verteilung der neuen Aktien erfolgt seit 23. Mai 1960 gegen Uebergabe der Dividendencoupons N° 120, bzw. B50, B5 und B1. Am 21. Mai 1960 wurde eine diesbezügliche Anzeige in den schweizerischen Pflichtblättern veröffentlicht, diese enthält auch die Bedingungen, zu denen die neuen Aktien bezogen werden können. Die Kotierung der neuen Aktien ist an allen in- und ausländischen Börsen, an denen die Aktien der Royal Dutch offiziell gehandelt werden, vorgesehen.

Als offizielle Zentralzahlstelle für die Schweiz ist die Schweizerische Kreditanstalt tätig.

Alle von der Gesellschaft ausgehenden Bekanntmachungen an die Aktionäre erfolgen jeweils im schweizerischen Handelsamtsblatt, in der «Neuen Zürcher Zeitung», in den «Basler Nachrichten» und im «Journal de Genève».

Das autorisierte Grundkapital der Gesellschaft betrug am 31. Dezember 1959 hfl. 3 000 000 000.— nom. eingeteilt in 1500 4% Vorzugsaktien von hfl. 1000.— nom. (insgesamt hfl. 1 500 000.— nom.) und 149 925 000 Stammaktien von hfl. 20.— nom. (insgesamt hfl. 2 998 500 000.— nom.); davon war das Vorzugsaktienkapital zum genannten Zeitpunkt ganz ausgegeben, während 72 391 577 Stammaktien im Nennwert von insgesamt hfl. 1 447 831 540.— nom. ausstanden.

Zur Aufnahme von Geldanleihen in irgendwelcher Form ist die Genehmigung des Aufsichtsrates erforderlich. Die Gesellschaft hat zurzeit für eigene Rechnung keine Obligationenanleihen ausstehend, auch sind keine Hypothekenschulden vorhanden.

Angaben über den Zweck und die Dauer der Gesellschaft, die Verteilung des Reingewinnes, die Stimmrechtsverhältnisse usw. sind in dem am 18. Januar 1958 in der Schweiz publizierten Prospekt für die Emission von 7 602 286 Stammaktien enthalten.

Der Rechnungsabschluss der Gesellschaft per 31. Dezember 1959 lautet wie folgt:

Bilanz	holl. Gulden
Beteiligungen an Gesellschaften der Royal Dutch/Shell-Gruppe	12 895 201 732
Umlaufvermögen	
Forderungen an Gesellschaften der Royal Dutch/Shell-Gruppe	258 214 895
Sonstige Forderungen	1 116 090
Schatzanweisungen und sonstige Wertpapiere	13 946 934
Bankguthaben	69 107 512
Summe des Umlaufvermögens	342 385 431
Laufende Verbindlichkeiten	
Verschiedene Verbindlichkeiten	5 589 706
Nicht geltend gemachte Ansprüche auf Dividenden	4 260 783
Vorgeschlagene Dividenden, abzüglich Interimsdividenden	271 468 414
Summe der laufenden Verbindlichkeiten	281 318 903
Überschuss des Umlaufvermögens über die laufenden Verbindlichkeiten	61 066 528
Nettovermögen	12 956 268 260
Aktienkapital	
Stammaktien	1 447 831 540
Vorgeschlagene Aktienzuteilung	28 956 620
4% kumulative Vorzugsaktien	1 476 788 160
	1 500 000
	1 478 288 160
Rücklagen	
Agio aus Aktienemissionen	1 204 874 478
Aus Beteiligungen	9 932 178 366
Sonstige	197 773 715
Einbehaltenen Erträge	123 153 541
Summe von Aktienkapital, Rücklagen und einbehaltenen Erträgen	12 956 268 260
Ergebnisrechnung	
Erträge aus Gesellschaften der Royal Dutch/Shell-Gruppe	
Dividenden	370 272 000
Zinsen und weitere Erträge	3 455 313
	373 727 313
Abzüglich:	
Verwaltungs- und sonstige Aufwendungen	4 623 140
Gewinnanteil zur Verfügung von Aufsichtsrat und Vorstand	4 360 250
	8 983 390
Nettoergebnis für das Geschäftsjahr	364 734 923

Haag, den 9. Juni 1960.

N. V. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij

Die unterzeichnete Bank hat die Zulassung von 1 447 831 neuen Stammaktien à hfl. 20.— nom der ROYAL DUTCH CO.

N. V. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij mit Sitz im Haag

Ausgabedatum Mai 1959, mit Coupons Nrn. 121—143 und Ausfuhrzetteln versehen, zum offiziellen Handel und zur Kotierung an den Börsen von Zürich, Basel, Genf und Lausanne beantragt und bewilligt erhalten.

Zürich, den 15. Juli 1960.

SCHWEIZERISCHE KREDITANSTALT



CHEMICAL FUND, Inc.

Open-end Investment Trust américain de valeurs chimiques et pharmaceutiques

Le Trust a déclaré un deuxième dividende trimestriel pour l'exercice en cours de \$ 0,05 sur les actions souscrites jusqu'au 22 juin 1960 inclus.

Les certificats enregistrés au nom de

MM. Hentsch & Cie, Banquiers, à Genève

représentants du Trust en Suisse, peuvent être présentés à leurs caisses pour l'estampillage des titres et le paiement du dividende qui s'effectuera le 15 juillet 1960 sur la base suivante:

Paiement net (impôts et frais déduits) Fr. 0.1388
Retenue supplémentaire d'impôts USA Fr. 0.03228
(récupérable sous certaines conditions)

au cours de 4.30 1/2.

Le rapport annuel et le dernier rapport trimestriel peuvent être obtenus auprès des banques et au domicile ci-dessus.

Genève, le 15 juillet 1960.



EUROPA-CHEMIE

Anlagefonds für europäische Chemie-Werte

Geschäftsjahr 1959/1960

Coupon Nr. 1
gelangt per 15. Juli 1960
zur Einlösung

Bruttoausschüttung Fr. 5.01
die Couponsteuer wurde zu Lasten der Fondsberechnung entrichtet

J. 27 1/2% Verrechnungssteuer à Fr. 3.— Fr. —.81

Coupon Nr. Netto Fr. 4.20

Ausländer haben die Möglichkeit, das Netto ohne Abzug der Verrechnungssteuer auf den ausländischen Teil der Erträge vorzunehmen. Auskunft hierüber erteilt die Emissions- und Zahlstelle.

Zahlstelle: ARBITREX AG für Arbitrage und Kapitalanlagen, Aeschenvorstadt 24, Basel

Geschäftsbericht: Der detaillierte Bericht über das Geschäftsjahr 1959/1960 wird auf Verlangen gerne zugestellt.

Europa-Chemie Ausgabepreis der Anteilscheine per 13. 7. 60 (inkl. Coupon Nr. 1) Fr. 167.—

Europa-Electric Ausgabepreis der Anteilscheine per 13. 7. 60 Fr. 127.—

Europa-Alimenta Ausgabepreis der Anteilscheine per 13. 7. 60 Fr. 105.—



ARBITREX
AG für Arbitrage und Kapitalanlagen
Aeschenvorstadt 24, Basel
Telephon 061 — 24 98 28

Ihr Berater in allen Fragen der Kapitalanlage

Ab 1. Dezember 1960 oder später zu vermieten

Geschäftslokale

In Neubau an der Höschgasse, Zürich 8, 50 m von Post Riesbach und Tram.

73 m² Büro- oder Praxisraum im Parterre, 49 oder mehr m² Magazinraum in gut trockenem Keller, Lift.

Geeignet für Handel oder stillen Beruf.

Auskunft erteilt Telefon (051) 34 33 38

Guter
Zins +
Sicher-
heit

Verlangen Sie den neuen
illustrierten Prospekt
«Die gute Kapitalanlage»
Basel — B+Z — Zürich
Miteigentums-Zertifikat

Immobilien-Bank A.G. Zürich
Bahnhofstrasse 102 Telefon 27 36 30/31

Das SHAB. wird von Kaufleuten, Industriellen, Ingenieuren und Technikern gelesen; nutzen Sie diese Verbreitung — inserieren Sie!

URBIS S.A., Ligornetto

Fabbricazione e commercio di minuterie metalliche

Convocazione di azionisti

Gli azionisti della ditta Urbis S.A., Ligornetto, sono convocati in

assemblea ordinaria

per il giorno 27 luglio 1960, alle ore 14.30, negli uffici della Fidentia S.A., in Via Pocobelli 8, Lugano, con il seguente

ordine del giorno:

- 1° Lettura e approvazione del verbale della seduta del 23 giugno 1960.
- 2° Presentazione dei conti e del bilancio 1959.
- 3° Relazione del consiglio di amministrazione, approvazione dei conti, scarico agli amministratori ed al revisore dei conti.
- 4° Risanamento.
- 5° Eventuali.

Per partecipare all'assemblea dovranno essere depositate le azioni almeno 5 giorni prima presso gli uffici della Fidentia S.A. dove sarà a loro disposizione per essere consultato il conto profitti e perdite, nonché il bilancio ed il rapporto del revisore.

Il consiglio di amministrazione.

Adressenbeschaffung

Geschäftsadressen aller Art:

und

Privatadressen der heutigen Kaufkraftklassen.

aus der ganzen Schweiz.

Industrie und Handel, nach Bedeutung und Branchen zusammengestellt;

Handels- und Verwaltungsbetriebe aller Art;

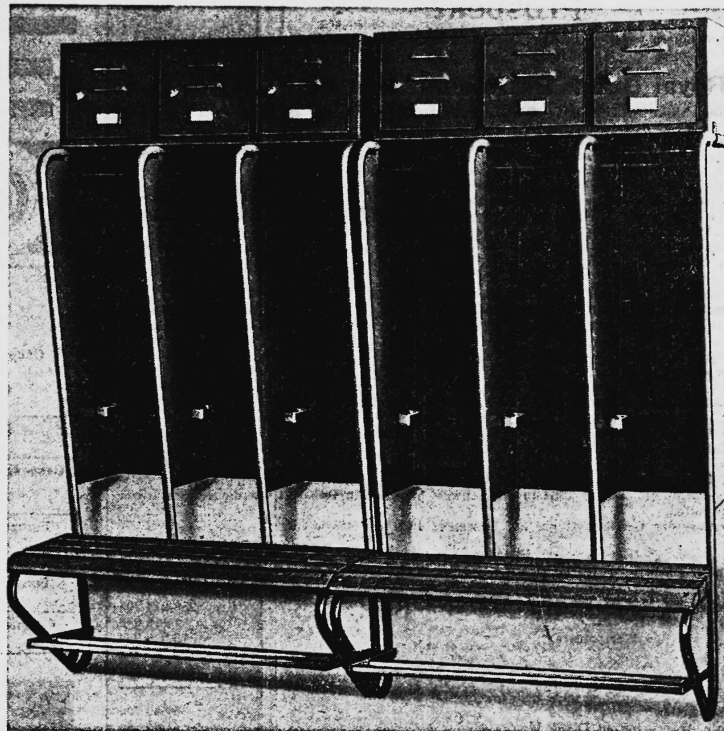
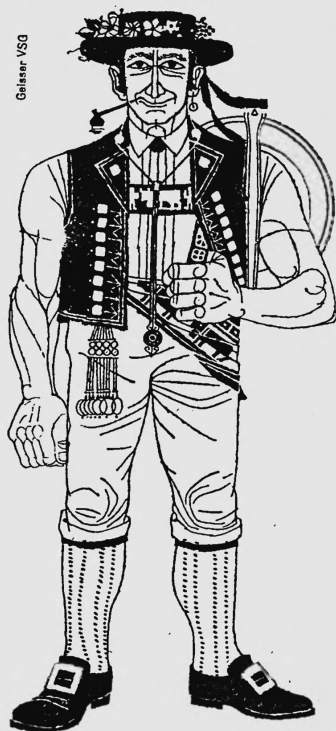
Freie Berufe; Kollektive Haushaltungen; Handwerk und Gewerbe; Spezialadressen.

Verlangen Sie unseren neuen Gratis-Katalog, der Sie über alles weitere orientiert.

Alle Varpack- und Versandarbeiten durch Spezialabteilung. Kurze, zuverlässige Lieferfristen.

JAEGGI & WEIBEL, Zentrale für Direktwerbung, Zürich 1, Rämistrasse 5, Telephon (051) 34 44 40

G. Kaiser - VSG



Phantasie und Sachlichkeit

Die farbenprächtigste und prunkvollste Männertracht des schweizerischen Bauerntums ist zweifellos die Appenzeller Sennentracht. Froh und bunt stellen die Hüter ihrer Herde ihre ganze Würde zur Schau. Sennische Motive zieren das bestickte schneeweisse Hemd, Seidenstickerei und silberne, viereckige Knöpfe schmücken die leuchtendrote Weste. Ein buntbänderter Strauss umfasst den schwarzen Wollhut, messingene Schellenkühn prangen auf dem lederen Brustgürtel, und wenn im Munde die silberbeschlagene Sennenfelle steckt, dann darf im rechten Ohr das «Gätzli», der

«Nidli» oder die «Ohrschufle» nicht fehlen. Die gelben Lederhosen, das bunte Tuch, ein wahres Prunkstück von einem Uhrgehänge, die weissen Strümpfe und die schwarzen Schnallenschuhe runden diese sinnfällige Herzensfreude zu einem harmonischen Bild.

So wie jedes einzelne Stück der Tracht nicht wegzudenken wäre, gehören in jeden gutgeführten Betrieb sachliche Garderoben. Scheer Herisau entwickelte eine offene Garderobe mit und ohne Sitzbank und Effektenkästchen.

Scheer Herisau, gegründet 1855, basiert auf über 100jähriger Erfahrung. Im betriebseigenen Ingenieur-Büro werden alle Stahlbauprobleme geplant und konstruiert. Unser Werkprogramm umfasst: Stahlhochbau, Betriebseinrichtungen in Stahl, wie Archivschränke, Werkzeug-schränke, Werkbänke, Garderoben, Magazin-, Archiv- und Palettgestelle, Schubladenblöcke, Transportgeräte.

Verlangen Sie unsere Prospekte und Preise, es lohnt sich.

Ernst Scheer AG

Herisau Telefon (071) 5 19 92
Betriebseinrichtungen Stahlhochbau



Impôt sur le chiffre d'affaires

(Edition d'avril 1960)

Les textes législatifs actuellement en vigueur en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires ont été publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce. Ils sont contenus dans une brochure de 40 pages qui peut être obtenue au prix de 1 fr. 80 (port compris) moyennant versement préalable à notre compte de chèques postaux 111 520. Afin d'éviter des malentendus, on voudra bien ne pas confirmer la commande séparément.

Feuille officielle suisse du commerce, Berna

Verlangen Sie
unentgeltlich
vom SHAB
Zusendung von
Probenummern der
Monatschrift
«Die
Volkswirtschaft»

Inserte im SHAB.
haben stets Erfolg.

Società Immobiliare Sirea, Roveredo (GR)

Gli azionisti sono convocati in

assemblea generale ordinaria

presso la sede dell'amministratore unico in Lugano, via Marconi 4, il giorno 28 luglio 1960, alle ore 15, con il seguente ordine del giorno:

- 1° Lettura e approvazione verbale assemblea ordinaria del 1959.
- 2° Rapporto dell'amministratore e presentazione bilancio e conto profitti e perdite al 31 dicembre 1959.
- 3° Presentazione rapporto dei revisori sull'esercizio 1959 e decisioni sul bilancio d'esercizio.
- 4° Nomine statutarie.
- 5° Eventuali.

L'amministratore unico.

Simila S.A., Fribourg

Gli azionisti sono convocati in

assemblea generale ordinaria

presso la sede dell'amministratore unico in Lugano, via Marconi 4, il giorno 28 luglio 1960, alle ore 17, con il seguente ordine del giorno:

- 1° Lettura e approvazione verbale assemblea ordinaria del 1959.
- 2° Rapporto dell'amministratore unico sull'esercizio 1959.
- 3° Presentazione bilancio e conto profitti e perdite al 31 dicembre 1959.
- 4° Rapporto dei revisori e decisioni sul bilancio d'esercizio.
- 5° Nomine statutarie.
- 6° Eventuali.

L'amministratore unico.

Nuosir S.A., Roveredo (GR)

Gli azionisti sono convocati in

assemblea generale ordinaria

presso la sede dell'amministratore unico in Lugano, via Marconi 4, il giorno 30 luglio 1960, alle ore 15, con il seguente ordine del giorno:

- 1° Lettura e approvazione verbale assemblea ordinaria del 1959.
- 2° Rapporto dell'amministratore e presentazione bilancio e conto profitti e perdite al 31 dicembre 1959.
- 3° Presentazione rapporto dei revisori e decisioni sul bilancio d'esercizio.
- 4° Nomine statutarie.
- 5° Eventuali.

L'amministratore unico.

Sarina Fribourg S.A., Fribourg

Gli azionisti sono convocati in

assemblea generale ordinaria

presso la sede dell'amministratore unico in Lugano, via Marconi 4, il giorno 30 luglio 1960, alle ore 17, con il seguente ordine del giorno:

- 1° Lettura e approvazione verbale assemblea ordinaria del 1959.
- 2° Rapporto dell'amministratore unico sull'esercizio 1959.
- 3° Presentazione bilancio e conto profitti e perdite al 31 dicembre 1959.
- 4° Rapporto dei revisori e decisioni sul bilancio d'esercizio.
- 5° Nomine statutarie.
- 6° Eventuali.

L'amministratore unico.

Die

RENTENANSTALT

bietet jüngerem, gut ausgewiesenen

Deutsch-Korrespondenten

mit einigen Jahren praktischer Erfahrung

interessantes Tätigkeitsfeld

Handgeschriebene Bewerbungen mit Lebenslauf, Zeugnisabschriften, Referenzen und Photo sind einzureichen an die Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, Postfach Fraumünster, Zürich.

FIDES

Treuhand-Vereinigung

REVISIONEN
TREUHANDFUNKTIONEN ALLER ART
BETRIEBSBERATUNG UND -
ORGANISATION
STEUERBERATUNG

ZÜRICH

Bernhofstrasse 31
Tel. 25 78 40

BASEL

Elisebethenstr. 15
Tel. 23 79 20

LAUSANNE

Rue du Lion-d'Or 6
Tel. 23 03 21

GENÈVE

Rue Grenus 2
Tel. 32 81 91